

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        Mme Nicole Boulet, présidente  
                                     M. Jacques Pelletier, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS  
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 5

---

Séance tenue le 9 mars 2005, à 19 h 30  
Salle St-Joseph  
854, rue Principale  
Saint-Thomas

TABLE DES MATIÈRES

MME NICOLE BOULET :	1
M. ANDRÉ VILLENEUVE :	17
M. KAREL MÉNARD :	16
M. JEAN-MICHEL RONDEAU :	50
M. BRUNO CLOUTIER :	54
M. GAÉTAN BAYEUR	71
M. GASTON HÉNAULT :	80
M. MARC CORRIVEAU :	89
M. MATHIEU MARKARIAN :	92
M. ROBERT MÉNARD :	97
M. GILLES GRENIER :	104
M. BRUNO CLOUTIER :	107

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**MME NICOLE BOULET:**

5           Alors, si tout le monde est prêt, nous allons débiter cette  
cinquième séance. Bonsoir, mesdames et messieurs. Cinquième séance sur le  
projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas  
par Dépôt Rive-Nord.

10           Alors, le thème que nous allons aborder ce soir, la santé et la  
qualité de l'air. Donc, nous allons aborder cette question-là d'entrée de  
jeu ce soir et, lorsque le sujet sera vidé, je n'ai pas d'heure fixe à vous  
fournir, on pourra passer à des questions autres que celles sur la qualité  
de l'air et la santé.

15           En fait, je veux vous dire que, ce soir, le sténotypiste est  
monsieur Boudreau, alors, merci d'être là pour prendre note de  
l'information et, en ce sens, avant de débiter, je pense que le ministère  
de l'Environnement avait eu un complément d'information, sur une question  
20 de cet après-midi, à nous transmettre.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

25           Oui, madame la Présidente, c'est monsieur Sylvain Jalbert qui...

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Jalbert.

30 **M. SYLVAIN JALBERT:**

          Oui, bonsoir. C'est ça, cet après-midi, j'ai fait une intervention  
au moment où, c'est ça, il y avait une question qui avait été adressée à la  
Commission. Malheureusement, j'avais quitté, la personne qui avait posé la  
35 question avait posé une sous-question ou commentaire, en comparant les sols  
versus les boues, on parlait à ce moment-là des boues de Kronos, donc, je  
voulais apporter la précision sur le régime, les différences. En aucun  
temps les boues de Kronos ne peuvent être considérées comme un sol  
contaminé, on parle ici d'un résidu industriel.

40           Donc, à partir du moment qu'on est en présence d'un résidu  
industriel, même s'il peut contenir une partie minérale, à ce moment-là il  
est traité dans la filière des déchets, anciennement, et des résidus.  
Donc, là on le regarde selon le règlement sur les matières dangereuses, le  
45 règlement sur les déchets solides et il peut s'avérer, l'autre catégorie,

déchets spéciaux, mais qui est une sous-catégorie du règlement sur les déchets solides.

50 Donc, à ce moment-là, même si on a la même approche avec des, par exemple des sables de **sandblast**, qui sont un résidu industriel, même si, à partir du moment qu'ils ont été utilisés, ils ont une bonne fraction minérale.

55 Dernière précision, l'autre c'est la teneur en métaux de ces résidus-là. Bon bien, sur le brut, au même titre qu'il y a des déchets domestiques qui pourraient tenir une forte teneur en métaux, par exemple, une can de conserve qui ne serait pas, malheureusement, envoyée au niveau de la collecte sélective, se retrouvait dans le site, donc, elle aussi contient, sous forme brute, lmg/kg, une forte teneur en métaux, mais pas  
60 nécessairement disponible, et c'est l'effet de lixiviation du déchet qui montre le caractère spécial, dangereux ou solide du déchet et puis, dans ce cas-là, et bien on est en face d'un déchet solide, selon le règlement sur les déchets solides.

65 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup, monsieur Jalbert. Alors, oui, monsieur Chatagnier?

70 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, madame la Présidente, j'aurais un document à déposer, que j'ai déposé à l'arrière, concernant la thématique de ce soir.

75 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

80 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

C'est une note, la personne qui va être avec nous au téléphone, monsieur Pierre Walsh, qui fait part de ses commentaires sur le document déposé par la Santé publique, le document de l'I.N.S.P. de février 2005.

85 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Juste pour le bénéfice de tout le monde, est-ce que vous pourriez préciser l'expertise de monsieur Walsh dans le dossier de la qualité de l'air et...

90

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui. En fait, ils vont être 2 personnes, il va y avoir Pierre Walsh, qui est le spécialiste au Ministère pour les questions de qualité de l'air, et qui travaille sur les critères de qualité.

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Et il sera accompagné de monsieur Richard Leduc, qui lui est le spécialiste en modélisation atmosphérique.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Merci beaucoup.

Alors, écoutez, dans un premier temps, je vais demander peut-être au promoteur de nous présenter, en fait, je pense que vous avez préparé une présentation sur la méthode que vous utilisez pour le désenfouissement et, pendant que cette présentation, est-ce que ça va, monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

Tout à fait, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

Oui. Alors, pendant que cette présentation-là va se faire, s'il y a des gens qui veulent s'inscrire au registre pour poser des questions, j'accepterais 5 inscriptions dans un premier temps.

Oui, vous pouvez y aller, monsieur.

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, nous avons une brève présentation qui vise à expliquer le plus précisément la méthodologie qui a été développée par notre entreprise pour procéder au transfert des matières résiduelles contenues dans la cellule C3 vers la nouvelle cellule d'enfouissement technique.

135 Cette brève présentation est divisée en 2 parties principales. Tout  
d'abord, la première partie, nous présenterons la séquence d'exploitation.  
En fait, c'est la méthodologie de réalisation des travaux au cours des 14  
140 premières années d'exploitation de la cellule d'enfouissement. Et, par la  
suite, nous vous décrirons l'outil que nous utiliserons pour la réalisation  
de ces travaux.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

145

**M. LUC TURCOTTE:**

Donc, je pense avoir, c'est très important d'être attentif, madame  
la Présidente, parce que, au niveau des modalités d'exploitation, il s'agit  
150 d'une animation qui présente le déroulement des travaux en accéléré. Nous  
allons voir l'exploitation de la nouvelle cellule d'enfouissement  
technique, avec le transfert des matières résiduelles, avec la progression  
dans le temps.

155 Donc, nous voyons la cellule d'enfouissement, la sous-cellule 1 qui  
est excavée et, au fur et à mesure que nous aménageons des cellules  
d'enfouissement, il y a un déplacement de matières résiduelles de la  
cellule C3 vers la cellule C4, donc, qu'on voit ici.

160 Je demanderais de faire une pause, s'il vous plaît.

Donc, on voit la progression des travaux. L'ensemble de la cellule  
d'enfouissement sera divisé en sous-cellules. Donc, ici, on a une des  
sous-cellules. Il y aura 20 sous-cellules au total, ce qui permet de  
165 travailler dans des cellules restreintes et d'avoir une exploitation  
progressive dans le temps. Au fur et à mesure que les sous-cellules seront  
exploitées, il y aura une autre sous-cellule adjacente qui sera aménagée de  
façon progressive. Dans le cadre de cette exploitation-là, graduellement,  
les matières résiduelles contenues dans la cellule 3 seront transférées au  
170 fond de la cellule d'enfouissement technique.

L'objectif de ces travaux-là c'est de libérer l'espace de la  
superficie de la cellule C3 pour être en mesure de bénéficier du potentiel  
d'enfouissement sous la cellule d'enfouissement C3. Les travaux débuteront  
175 dès la première année d'exploitation, de façon à s'assurer de libérer les  
espaces nécessaires ici quand l'ordonnancement des travaux fera que nous  
devrons débuter l'enfouissement ici. Donc, c'est un tout, en fait, qu'on  
doit, finalement, au fur et à mesure qu'on reçoit les matières résiduelles  
et qu'on les transfère, on doit libérer l'espace ici pour que, dans le

180 temps, quand ça va être le moment d'enfouir dans ce secteur-là, et bien les  
matières résiduelles auront été transférées.

On peut poursuivre, s'il vous plaît.

185 Ces travaux-là seront sur un horizon de 14 années, on voit le  
portrait à l'année environ 12. On voit l'écran d'étanchéité, qui est en  
place présentement, sera graduellement enlevé, parce qu'il ne sera plus  
utile. On voit également que les sous-cellules d'enfouissement sont  
revégétées, après avoir eu un recouvrement imperméable, avec une membrane.  
190 Nous avons un portrait de la situation ici, à l'année, probablement aux  
alentours de l'année 20. Donc, on voit le concept de transfert et de mise  
en place d'une nouvelle cellule d'enfouissement technique.

Donc, cette animation-là présente la façon de faire les travaux. Il  
195 y a un outil spécifique qui a été mis en place. Nous avons une expérience  
aussi au niveau du transfert des matières résiduelles et on a un poste de  
transbordement sur l'île de Montréal dans lequel nous faisons du transfert  
de matières résiduelles. La seule distinction c'est que c'est des matières  
résiduelles fraîches, je dirais, mais il y a un mécanisme pareil de  
200 contrôle des odeurs et de transfert dans des camions.

Nous avons, je vous dirais, maximiser ce concept-là au niveau  
environnemental. En fait, le transfert des matières résiduelles va se  
faire dans l'enceinte d'un bâtiment totalement fermé. Donc, les odeurs qui  
205 vont être associées à ces opérations de transfert vont être confinées dans  
l'enceinte d'un bâtiment et puis, je vous dirais, le nerf de la guerre à ce  
niveau-là ça va être de s'assurer qu'il ne sorte rien de ce bâtiment-là en  
appliquant le même principe qu'on applique pour capter les biogaz, c'est-à-  
dire de maintenir le bâtiment en pression négative, ça veut dire, c'est un  
210 peu le même principe que, je dirais, le piège hydraulique au niveau de la  
cellule d'enfouissement, mais ici ça va être un piège aérien, c'est-à-dire  
les odeurs ne pourront pas sortir du bâtiment parce que nous allons  
maintenir le bâtiment en **vacuum**, en pression négative, grâce à un système  
de traitement de l'air.

215 L'unité ou l'outil qui a été développé s'appelle l'unité mobile de  
transfert. En fait, je vous dirais, c'est un poste de transbordement des  
matières résiduelles qui vient s'adapter à la cellule d'enfouissement,  
conçue de façon à assurer l'étanchéité des activités qui se trouvent à  
220 l'intérieur. Encore une fois, c'est une animation qui va nous montrer la  
séquence d'exploitation ou la modalité d'utilisation de l'unité mobile.

Tout d'abord, il y aura un quai de chargement étanche, parce que les  
matières résiduelles seront transférées par des camions fermés, qui

225 viendront directement s'adapter au quai de chargement étanche. Une pelle  
mécanique à l'intérieur viendra excaver les matières résiduelles. La pelle  
mécanique, c'est à noter qu'elle sera télécommandée, c'est-à-dire l'opéra-  
teur ne sera pas à l'intérieur. La pelle viendra excaver les matières  
résiduelles pour les transférer dans une chute à matières résiduelles. La  
230 chute à matières résiduelles alimente un système de compaction à  
l'intérieur du bâtiment, qui pousse les déchets dans le camion.

Comme on mentionnait tantôt, il va y avoir des odeurs qui vont se  
dégager de cette unité-là, mais considérant que le bâtiment est étanche,  
235 l'ensemble des odeurs sera pris en charge par un système de traitement de  
l'air, basé sur le principe de filtration par charbon activé, qui permettra  
de traiter la charge d'odeurs associées à ces activités-là. Le camion  
chargé sera, par la suite, acheminé sur la zone d'enfouissement.

240 Les surfaces mises à nue par l'excavation des déchets seront  
recouvertes d'une membrane imperméable, nous allons voir une perspective de  
la zone excavée, c'est-à-dire le bâtiment est mobile, donc, une fois par  
jour le bâtiment se déplacera et les matières résiduelles qui auront été  
exposées seront recouvertes d'une membrane imperméable pour contrôler et  
245 atténuer les émissions fugitives au niveau des odeurs à ce niveau-là.

Ces activités feront l'objet d'un suivi environnemental spécifique.  
En fait, le suivi environnemental est dédié à une chose. Il y a un  
bâtiment, un bâtiment qui est conçu pour confiner les odeurs à l'intérieur.  
250 Donc, le suivi environnemental qui va être réalisé va s'adresser à  
s'assurer de l'efficacité des mesures de confinement. Donc, il y aura un  
suivi des émissions fugitives du bâtiment mobile; un suivi de l'efficacité  
du système de traitement des gaz associés au système de ventilation; pour  
s'assurer un contrôle qui nous permettra de valider et de maximiser  
255 l'étanchéité du système de membrane qui sera mis en place sur les surfaces  
de matières résiduelles excavées; un suivi au niveau des émissions d'odeurs  
au déchargement des camions et, également; un suivi des émissions à la  
surface des cellules fermées.

260 Ce suivi-là va également se greffer au suivi qui sera fait sur  
l'ensemble du site, pour lequel nous prévoyons mettre en place un système  
de mesure en continu des odeurs à l'intérieur des limites de notre  
propriété, pour être en mesure de diagnostiquer, de façon proactive, des  
événements d'odeurs qui pourraient survenir suite à nos opérations.

265 Conformément à la réglementation, il va y avoir des mesures de  
composés organiques volatils et de composés soufrés aux limites de la  
propriété, et nous prévoyons maintenir l'implication du comité de surveil-  
lance des odeurs qui a été établi à l'automne dernier.



270 Au niveau de l'unité mobile, l'ensemble de la conception a été faite  
pour assurer le confinement des odeurs à l'intérieur. Nous avons des  
alternatives également au niveau de mesures d'atténuation additionnelle qui  
pourraient être utilisées. Entre autres, nous avons, dans l'ensemble des  
travaux que nous avons réalisés, pour caractériser les émissions d'odeurs  
275 des matières résiduelles qui seront excavées, parce que je dois mentionner  
que nous avons fait des essais-pilotes pour bien cerner la problématique au  
niveau d'excaver des matières résiduelles d'une cellule d'enfouissement.  
C'est à partir de ces données de terrain-là que nous avons dimensionné et  
élaboré les systèmes.

280 Nous avons toujours gardé, comme mesure d'atténuation potentielle,  
c'est de recourir également au réseau de captage existant. Nous avons des  
puits de captage à tous les 60 mètres sur le site et, en accroissant  
l'intensité du sous-tirage dans la zone d'excavation, nous pourrions créer  
285 un gradient inversé au niveau de la migration des odeurs. C'est-à-dire  
que, en utilisant notre réseau de captage des biogaz, nous pourrions  
favoriser plutôt l'infiltration d'air dans le site au lieu de dégagement  
d'odeurs.

290 Également, il y a un potentiel d'utiliser des neutralisants d'odeurs  
comme mesure d'atténuation, comme alternative pour améliorer le système.  
Et, suite à une revue de la littérature, il y a une technique éprouvée en  
Allemagne et aux Pays-Bas qui permettrait aussi, grâce à un procédé  
d'aération forcée des matières résiduelles avant l'excavation, de réduire  
295 énormément la charge d'odeurs dans le bâtiment étanche.

Dépôt Rive-Nord a également pris des engagements dans le cadre de la  
réalisation de ses travaux. Tout d'abord, l'ordonnancement ou la  
planification des travaux a prévu des marges de manoeuvre. C'est-à-dire  
300 que, s'il arrive des pépins quelconques, nous nous engageons à interrompre  
les opérations de transfert des matières résiduelles, à procéder aux  
mesures correctrices et à reprendre si la situation est adéquate. Donc,  
notre planification des travaux prévoit une marge de manoeuvre dans l'année  
pour être en mesure d'avoir du temps d'ajustement.

305 Et, le deuxième point va de soi, donc, ça amènerait à l'arrêt des  
opérations lorsqu'un niveau d'odeur serait atteint, en fonction de notre  
système de mesure en continu des odeurs.

310 Ça complète cette partie de la présentation, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Je demanderais peut-être au ministère de l'Environnement, je

315 pense que vous aviez de l'information sur la dispersion des odeurs, est-ce  
que c'est monsieur Walsh ou si c'est quelqu'un ici qui est en mesure  
d'aborder cette question-là?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

320 Ça dépend de la question, mais je pense que ce serait plutôt  
monsieur Walsh.

**MME NICOLE BOULET:**

325 D'accord. Est-ce qu'il est en ligne présentement, non? Est-ce que  
ça peut prendre un certain temps? Oui. Alors, écoutez, je vais accepter  
un premier participant et, quand il sera en ligne, vous nous le ferez  
savoir.

330 Écoutez, je vais demander à monsieur Hakazimana, qui a une présenta-  
tion à faire sur la santé, de nous la faire, et on reviendra par la suite  
avec la présentation du ministère de l'Environnement.

335 Bonsoir, monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

340 Bonsoir, madame la Présidente. Merci de me donner cette occasion  
pour pouvoir expliquer les impacts de santé associés à l'enfouissement des  
déchets.

345 Je suis accompagné par monsieur Mathieu Valk, qui est toxicologue à  
l'Institut National de la Santé publique, il est là derrière moi. Il y a  
aussi docteur Marcel Bélanger, docteur Suzanne Fortin, qui sont tous les 2  
médecins conseil en santé environnementale, et madame Élise Brais aussi,  
qui est membre de, qui fait partie du service de santé environnementale.

350 Évidemment, le thème d'aujourd'hui c'est la qualité de l'air et la  
santé, mais vous comprendrez que la Santé publique n'est pas intéressée  
uniquement par la qualité de l'air en ce qui concerne l'enfouissement des  
déchets, il y a tous les autres sous-produits de l'enfouissement aussi qui  
peuvent avoir des impacts de santé sur la population exposée.

355 Alors, très brièvement, je vais parler du rôle de la Santé publique  
et revenir sur les sous-produits de l'enfouissement. Je ferai une petite  
revue de la littérature, notamment cancer et l'enfouissement, santé de la  
reproduction, c'est-à-dire maladies, malformations congénitales et  
naissance de bébés de petits poids autour des sites d'enfouissement. Peut-

360 être aussi je vais effleurer un peu la qualité de vie et l'enfouissement,  
de toute façon, j'en aurais parlé dans les sous-produits de  
l'enfouissement, et je ferai, pour terminer, un petit résumé des problèmes  
méthodologiques, parce que vous allez voir qu'il y en a, avant de conclure.

365 Alors, le rôle des directions de Santé publique c'est, évidemment,  
de protéger la santé publique. Le programme national de Santé publique du  
Québec, qui a cours depuis 2002 et qui ira jusqu'en 2013, et qui constitue  
la bible, en fait, pour nous, ce programme, donc, stipule que la protection  
de la santé regroupe les activités relatives à l'intervention des autorités  
370 auprès d'un individu, d'un groupe d'individus ou de toute la population en  
cas de menace, réelle ou appréhendée, de la santé.

Menace de la santé c'est vraiment le mot-clé ici, et c'est un mot  
qui est défini par la Loi sur la Santé publique, parce que vous savez que  
375 la Santé publique dispose d'une loi, de sa propre loi, et cette loi définit  
la menace à la santé de la population comme étant **la présence au sein de  
celle-ci d'un agent biologique, chimique ou physique susceptible de causer  
une épidémie si la présence de cet agent n'est pas contrôlé.**

380 C'est donc dans ce cadre, dans le cadre de cette loi, j'ai pris  
juste un article, que la Santé publique est de plus en plus sollicitée dans  
des projets pareils ou dans d'autres projets, lorsqu'on estime que,  
effectivement, il peut y avoir la présence de ces agents-là dans  
l'environnement.

385 Alors, quels sont ces sous-produits de l'enfouissement?

Depuis deux, trois jours maintenant, on parle de lixiviat, de biogaz  
et caetera et, le lixiviat c'est un des éléments, sinon le plus important  
390 probablement, qui intéresse la Santé publique. On le définit, depuis ces 2  
jours-là, comme un jus, mais enfin, s'il faut l'appeler jus, c'est, bon, je  
ne sais pas, en tout cas, ce n'est pas un bon jus, c'est plutôt un liquide  
qui ne serait pas bon ni à voir ou à sentir, en tout cas, et qui  
comprendrait toute une gamme de bactéries, toute une gamme de polluants  
395 chimiques, de polluants organiques, donc, en brassage, et qui se décante  
sous les déchets. Évidemment, dépendamment de leur accès, de l'accès donc  
des déchets à l'eau, à la maturité des déchets mêmes et à la solubilité des  
constituants des déchets.

400 Alors, je disais tout à l'heure que c'est un mélange de plusieurs  
choses. On y trouve, notamment, des métaux lourds, qui sont apportés par  
des plastiques. Ici, on peut parler de cadmium, les piles, les batteries,  
les ferrailles, le cuir, les verres, on y trouve donc tout un tas de

405 polluants, mercure, le zinc, le manganèse, le nickel, le plomb, le chrome  
et caetera, dépendamment de ce qu'on a enfoui, bien sûr, dans le site.

On y trouve aussi des substances organiques, qui ont comme origine  
les peintures, les solvants, les produits d'entretien et de la dégradation  
même de la matière et caetera.

410 Alors, pourquoi le lixiviat est d'intérêt pour la Santé publique  
c'est qu'il contient donc tous ces produits, tous ces polluants, qu'ils  
soient organiques ou qu'ils soient des métaux ou qu'ils soient autre chose.  
Mais ici, ce que j'ai voulu montrer dans ce tableau-là c'est quelques  
415 paramètres, ce n'est pas un tableau exhaustif, mais quelques paramètres qui  
ont un intérêt pour la Santé publique. Et, évidemment, on commence par les  
cancérogènes.

Sur ce tableau-là, vous voyez le benzène. Le benzène qui, bon,  
420 voies d'exposition, ça peut être oral, ça veut dire par ingestion par la  
bouche ou par inhalation, et, la dernière colonne, ce sont les principaux  
organes cibles. Le benzène cible essentiellement la moelle épinière; le  
chlorure de vinyle, c'est un autre cancérogène, qui, lui, va cibler surtout  
le système nerveux central et le foie; l'arsenic, ça c'est l'appareil  
425 digestif; le chrome, appareil digestif et respiratoire; le nickel, appareil  
digestif et respiratoire.

Sur ce tableau, j'ai mis les cancérogènes probables, c'est un  
classement. Les cancérogènes, il y a des cancérogènes qui sont reconnus  
430 comme cancérogènes parce que les tests au laboratoire l'ont prouvé. Les  
cancérogènes probables, il y a certains tests qui ont été concluants,  
d'autres qui le sont moins, surtout sur les animaux. Bien, qui le sont,  
qui ont été concluants sur les animaux, par exemple, et pas sur les  
humains.

435 Alors, on retrouve le tétrachloroéthylène, qui s'attaque surtout au  
système nerveux central; le tétrachlorure de carbone, système nerveux  
central et le foie; trichloroéthylène, foie, poumons et coeur; cadmium,  
reins, poumons, tissus osseux; plomb, qui s'attaque à l'appareil digestif,  
440 à l'appareil neurologique et puis aux os aussi, et puis il y a des toxiques  
à des concentration moyennes, qui ne sont pas des cancérogènes donc, on  
parle ici de toluène et de zinc.

Alors, ce sont, ça c'est une liste qui n'est pas exhaustive, comme  
445 je l'ai dit. Généralement, on peut trouver une bonne centaine de polluants  
dans le lixiviat. Je ne dis pas qu'on les retrouve tous les jours, je ne  
dis pas qu'on les retrouve toujours dans le lixiviat brut, certains sont  
présents, mais en quantité, en grosse quantité, d'autres le sont en

450 quantité infime, d'autres, il n'y en a pas ici, mais on peut en trouver  
après, selon l'évolution du site, et caetera, mais toujours est-il que ce  
sont des polluants qui sont très importants pour la Santé publique.

Alors, que faire?

455 Évidemment, j'ai commencé par dire qu'il ne faut pas paniquer, parce  
que je ne veux pas faire paniquer les gens ici, parce que, même si on  
retrouve du lixiviat dans les sites d'enfouissement, les sites modernes,  
les sites tels qu'on les connaît aujourd'hui, ils disposent quand même des  
moyens techniques, technologiques de plus en plus performants. On parle  
460 donc de captage et traitement du lixiviat.

Je n'ai pas le chiffre, par exemple, du pourcentage de lixiviat qui  
est capté dans le projet qui nous occupe aujourd'hui, ou qui sera capté,  
mais on peut estimer qu'une bonne quantité sera traitée et on voit que  
465 c'est en progrès par rapport aux conditions qui existaient il y a quelques  
années. Bon, on peut citer par exemple, en 78, lorsque le site de Saint-  
Thomas a commencé, où on envoyait tout simplement les déchets dans le sol  
et un sol encore sablonneux, où il y a de l'eau, une nappe souterraine qui  
est très haute.

470 Il y a aussi le confinement des matières résiduelles, qui est une  
technologie en progression maintenant, et qui va être appliquée ici, donc  
qui peut au moins rassurer, plus ou moins, s'il n'y a pas de pépin,  
rassurer qu'il n'y aura pas de lixiviat qui sera en dehors, donc, du lieu  
475 du site pour contaminer les eaux souterraines.

Et il y a le suivi des eaux. Le suivi des eaux de surface. Ici,  
j'ai marqué usage, pour me rappeler, pour soulever quelque chose dans  
l'étude d'impact que nous avons lue, il nous semble qu'il y a certains  
480 usages, par exemple, qui n'avaient pas été mentionnés, dans le cadre de La  
Chaloupe, je pense, qu'il faudrait donc voir tous ces usages-là pour  
appliquer bien ou, et revoir, s'il le faut même, les OER, afin que les  
usagers soient protégés.

485 Il y a aussi le suivi des eaux souterraines qui est fait, mais on  
parle de quel suivi des eaux souterraines?

On est d'accord avec les paramètres environnementaux, les paramètres  
qui visent à savoir où en est le panache, bon. On parlait de chlorure, par  
490 exemple, qui représente le pire cas, mais nous, ce que nous visons  
essentiellement, en tout cas, ce qui intéresse beaucoup plus la Santé et ce  
que les gens comprennent beaucoup plus, c'est lorsqu'on parle des

paramètres qui protègent, qui rassurent la santé du public, et là, au fil du temps, on a discuté avec le ministère de l'Environnement.

495

Bon, il y a certains paramètres qui ont été ajoutés, tel que le benzène et caetera, mais il y en a d'autres qu'il reste à ajouter, comme le chlorure de vinyle par exemple, qui est un contaminant à la fois environnemental, donc peut renseigner sur la progression du panache, parce que lui aussi il migre et, des fois, jusque loin, mais qui rassure aussi au niveau de la santé, parce que c'est un cancérigène et toutes les études que nous avons consultées mentionnent le chlorure de vinyle comme un contaminant d'intérêt pour la santé. Et, donc, non seulement le chlorure de vinyle, il faut tenir compte de plus en plus de tous ces paramètres-là qui peuvent renseigner sur le risque cancérigène.

500

505

Il reste une question à régler, hier, j'ai été content d'entendre, par la voie autorisée du ministère de l'Environnement, qu'il y a une étude sur la caractérisation, en tout cas, une étude qui va... oui, c'est sur la caractérisation des eaux souterraines, je pense, ou est-ce qui va revenir sur les études qui ont été faites? C'est une très bonne chose parce qu'on le sait, ça, nous, on a lu le rapport, les rapports, parce qu'il y en a beaucoup du consultant HGE, mais enfin, les conclusions, si on les applique à l'ancien règlement, ça peut prendre, mais si on les applique au projet de règlement qui va venir dans quelque temps, ce n'est pas certain que ce ne serait pas contaminé, nous, on pense que la nappe est contaminée. Et, donc, on suggère que, s'il y a une étude à faire, qu'on fasse une étude qui reprenne des données nouvelles, qui rassure tout le monde.

510

515

520

Le deuxième sous-produit de l'enfouissement dont je vais parler ici, c'est le biogaz. Le biogaz, on en a parlé aussi ces derniers jours, c'est quoi? C'est essentiellement le méthane, à 40-60% de la convention des biogaz, bon, peut-être plus, plus proche du 60 que du 40, c'est beaucoup plus un gaz qui contribue à l'effet de serre, dioxyde de carbone aussi, qui contribue peut-être un peu moins, mais quand même contribue aussi à l'effet de serre, et l'azote, et surtout les composés organiques volatils. Mais vous allez me dire, ces fameux COV, c'est 1% seulement, parfois, et bien disons plus ou moins 1%, donc, c'est peu, mais comme je l'ai écrit là-bas: **Pourtant, c'est peu, mais ce sont les plus dangereux**, et il ne faut pas sous-estimer, dans le temps, leur importance. Parce que si on lit dans la littérature, qu'on trouve qu'une tonne de, non ce n'est pas 10 tonnes là, c'est une tonne de déchets qui donne, à vie, plus ou moins 135m<sup>3</sup> de biogaz.

525

530

535

Alors, si on fait le calcul pour, je ne sais pas, 10 tonnes, 600 tonnes, 6 000 tonnes et caetera, 600 000 tonnes, pendant autant d'années, 5 ans ou 10 ans ou 20 ans, on peut trouver quand même que, à la longue, il y

a beaucoup de COV qui sont libérés dans la nature. Mais chlorure de vinyle après.

540 Pourquoi les COV nous intéressent? C'est parce que, encore une fois, ce sont des composés qui sont dangereux pour la santé publique, pour la santé des gens qui sont exposés.

545 Ici, je donne un classement qui a été fait par le Centre de recherche, le Centre National de recherche sur le Cancer, c'est un centre d'organisation mondiale de la santé, et qui donne un certain nombre de composés qui sont cancérigènes et on commence encore par le chlorure de vinyle qui est susceptible de causer des cancers au niveau du foie, au niveau des bronches, du cerveau, qui peut causer aussi des leucémies. Il y  
550 a le benzène, le formaldéhyde, qui est un cancérigène probable pour l'humain, ça peut donner aussi des cancers au niveau du cerveau, du côlon, de la prostate, du trichloréthylène, cancérigène probable aussi pour l'humain, chlorure de méthylène ou dichlorométhane, cancérigène possible, qui peut donner des tumeurs hépatiques et pulmonaires, et le chloroforme,  
555 cancérigène possible aussi.

C'est un tableau, encore une fois, qui n'est pas exhaustif, mais qui montre que, dans ces biogaz, il y a des contaminants assez dangereux pour la santé. Mais, encore une fois, que faire? Il ne faut pas paniquer. On  
560 rappelle que 70% des biogaz sont captés. Ici, évidemment, ce serait toujours bien de démontrer la performance de captage de ces biogaz-là. Bon, on pense que ça peut quand même, la littérature dit 75, ça peut monter aussi à 85, mais pendant les travaux, on dit aussi que cette performance se limite à 50%, donc, on ne sait pas exactement où on se situe pendant le  
565 fonctionnement du site.

Il y a aussi l'évaluation du risque cancérigène qui est fait. J'ai mis inférieur à 1 pour dire que, lorsque c'est inférieur à 1, c'est rassurant pour la population. En ce qui concerne ce volet spécifique, je  
570 demanderais plus tard, s'il y a des questions, à mon collègue Mathieu Valk de dire quelque chose.

Et puis il y a le suivi environnemental des biogaz, mais le suivi environnemental des biogaz suppose que ce site, en tout cas, qu'il reste,  
575 qu'on n'aille pas réveiller de démon qui dort, par exemple, pour que ce suivi soit bien modélisé sur des années, soit bien compris, et soit plus efficace. Et puis, de toute façon, il reste toujours des nuisances. Les nuisances pour, même pour les sites classiques, les sites où on capte les biogaz de façon efficace. Les gens aux alentours se plaignent toujours des  
580 odeurs et il y a aussi le bruit et, dans les autres nuisances, on parle des goélands. Je veux régler immédiatement cette question de goélands.

Les goélands, il y en a de plus en plus là où il y a des sites d'enfouissement parce que c'est le meilleur endroit pour ces oiseaux-là, le meilleur endroit pour se nourrir, mais bon, on sait que, dans leurs déjections, et bien il y a des bactéries, des SMIA, on parle aussi des salmonelles, c'est surtout au niveau des problèmes gastroentériques qu'on retrouve les impacts, mais certaines études affirment que la charge microbienne n'est pas si élevée pour pouvoir rendre malades les gens qui sont bien portants. Ça reste à vérifier, je n'ai pas vu beaucoup d'études là-dessus, mais quand même, on peut savoir que, dans la société, il y a des enfants, surtout, bon, quand il y a des garderies dans le secteur, il y a aussi des personnes qui sont faibles, qui ont des problèmes immunitaires, donc, qui ne nécessitent pas beaucoup de charges microbiennes pour pouvoir tomber malade, donc, parfois c'est des personnes âgées et caetera. Donc, c'est quand même des impacts dont il faut tenir compte.

Mais je veux revenir, de façon plus détaillée, sur les odeurs, parce que les odeurs sont vraiment, constituent vraiment une question de santé publique. C'est parce que les odeurs sont l'impact le plus présent. À mon avis, à mon point de vue, s'il y a des gens qui sont, qui viennent assister nombreux dans les audiences publiques, en rapport avec le site d'enfouissement, c'est parce qu'ils sont inquiets, mais ils sont inquiets, pour la plupart c'est parce qu'ils sentent les odeurs et ils associent les odeurs avec la concentration toxique qui peut rendre la personne malade parce que la personne a été exposée à un agent toxique. Si ça ne sentait pas, il y aurait probablement moins de monde qui se plaindrait des odeurs.

Donc, c'est l'impact le plus présent et c'est parce que les mécanismes, comme c'est écrit là-bas, les mécanismes physiopathologiques ne sont pas nécessairement ceux qu'on connaît. Donc, ce n'est pas cette approche toxicologique, c'est plutôt l'approche psycho-sociale qui est dedans. Et puis, les effets des odeurs se manifestent pour des valeurs de concentration dans l'air beaucoup plus faibles. Par exemple, on sait que le sulfure d'hydrogène, dont on parle souvent au niveau des sites d'enfouissement, une quantité infime va être détectée immédiatement par le nez humain, qui, cela dit en passant, est le meilleur appareil aujourd'hui pour détecter les odeurs, plus que les nez électroniques, plus que, donc, la quantité qui pourrait rendre la personne malade, toxicologiquement parlant. C'est aussi le cas de l'ammoniac, qui est un irritant de la peau et des yeux, et son seuil olfactif est beaucoup moindre par rapport aux effets, au seuil pour les effets irritants.

Mais aussi il faut noter les grandes différences inter-individuelles, la tolérance vis-à-vis des odeurs désagréables diffère considérablement selon les personnes. Pour certaines, une légère odeur



désagréable peut déjà constituer une forte nuisance alors qu'elle n'est pas source d'inconfort pour d'autres.

630 Enfin, les symptômes rapportés par les personnes exposées aux odeurs sont surtout des symptômes aigus, par une manifestation limitée dans le temps. En fait, il faut aussi dire que, pour les personnes qui sont exposées de manière chronique, il se développe plutôt une intolérance face aux odeurs.

635 Il faut dire que les odeurs rendent malade aussi. Il y a des impacts physiologiques et psychologiques qui sont associés aux odeurs. Il y a, là sont les études que, je cite des études qui ont, qu'on peut retrouver dans un avis de Santé publique qui a été fait par Benoit Gingras, je pense, et il y a aussi une étude qui a été publiée ou un chapitre de 640 livre qui a été publié dans un grand livre sur la santé environnementale où d'ailleurs, monsieur Gingras aussi et Pagé, je pense, Thierry Pagé, et une autre personne, ont contribué à cette publication.

645 Alors, on parle des sentiments de contrariété et des réactions dépressives pouvant entraîner des nausées, des vomissements, des céphalées, des troubles respiratoires, des troubles du sommeil et une perte d'appétit. Les mauvaises odeurs peuvent affecter les fonctions physiologiques comme le rythme cardiaque et l'activité cérébrale. Diverses réactions aussi sur l'humeur, les émotions et plusieurs types de performances intellectuelles, 650 dont les capacités d'apprentissage ont été également remarquées. Certaines situations pourraient conférer une hypersusceptibilité aux odeurs, tels l'asthme pour lequel les odeurs ont couramment été reconnues comme déclencheur de crise. Ici, il convient de souligner cela, la plupart des gens nous disent qu'ils ont développé l'asthme à cause de, parce qu'ils 655 habitent à côté du site d'enfouissement. Ces odeurs-là sont plutôt des déclencheurs. Il y a d'autres mécanismes pour l'asthme, qui sont connus dans la littérature. Il y a aussi des, de l'hypersensibilité chez les femmes enceintes ou bien, évidemment, chez les personnes hypocondriaques, qui pourraient déclarer pas mal de symptômes qu'ils soient réels ou qu'ils 660 soient imaginaires. Donc, voilà en ce qui concerne les odeurs. C'est, pour nous, un impact majeur, c'est vraiment une des questions sur laquelle il faut se pencher.

**MME NICOLE BOULET:**

665 Monsieur Hakizimana, disons que je ne veux pas vous arrêter, mais j'apprécierais, je sens que vous passez à un autre sujet, le bruit.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

670

Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

675 Peut-être qu'on pourrait d'abord, comme le thème de ce soir concerne  
les odeurs, accepter des questions et on pourra revenir pour la suite si,  
de toute façon, votre présentation va être déposée?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

680

Oui, elle pourrait être déposée, effectivement.

**MME NICOLE BOULET:**

685

D'accord. En format papier et en format électronique.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

690

O.k.

**MME NICOLE BOULET:**

Oui, monsieur Chatagnier.

695

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, madame la Présidente, les 2 experts sont finalement en ligne,  
Richard Leduc et Pierre Walsh.

700

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Alors, je regrette, ça fait deux fois que j'annonce les  
questions, mais on va passer à la présentation. Monsieur Walsh, est-ce que  
vous êtes en ligne?

705

**M. PIERRE WALSH:**

Oui, je suis en ligne, mais par contre il n'était pas question que  
je fasse une présentation, j'étais disponible pour des questions.

710

**MME NICOLE BOULET:**

715

D'accord. Alors, écoutez, on va entendre les questions des partici-  
pants et, au fur et à mesure, on vous fera intervenir selon les thèmes qui  
sont abordés.

**M. PIERRE WALSH:**

Oui, tout à fait.

720 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur André Villeneuve. Bonsoir, monsieur Villeneuve.

725 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Bonsoir, madame la Présidente. Si vous voulez, je peux tout simplement laissé la place aux gens qui ont des questions sur les odeurs et attendre plus tard. J'ai des documents à déposer.

730

**MME NICOLE BOULET:**

Ça ne portait pas sur le thème...

735 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Ça va aller tout de même?

**MME NICOLE BOULET:**

740

Non non, mais je veux dire, vos questions ne portent pas sur les odeurs et la santé?

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

745

Bien oui, ça c'est clair qu'on peut parler de santé, effectivement. J'ai, entre autres, des pétitions à déposer, parce que je veux qu'on sente que, derrière tout ça, il n'y a pas que le politique, mais il y a aussi les gens qu'on représente. Alors, c'est un peu pour ça que je peux attendre, ça ne me déplaît pas du tout d'attendre. Je ne veux pas, il y a des gens en ligne, alors je peux laisser la place.

750

**MME NICOLE BOULET:**

755 D'accord. Alors, on reviendra à votre présentation. Monsieur Karel Ménard. Bonsoir, monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD:**

760 Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire.

J'ai une question sur les odeurs très spécifiquement. Est-ce que c'est possible d'avoir à l'écran le tableau, 22 de l'annexe ODOTTECH, le document PR8.1, le tableau 22, à la page 69 je pense.

765 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. KAREL MÉNARD:**

770

Bien, vous voulez que...

**MME NICOLE BOULET:**

775

Bien, peut-être débiter votre question.

**M. KAREL MÉNARD:**

780 Oui. Bien, le tableau 22 en fait est la somme de tous les impacts olfactifs des activités du lieu d'enfouissement à l'heure actuelle. Donc, c'est un tableau qui décrit qu'est-ce qui dégage des odeurs actuellement.

**M. LUC TURCOTTE:**

785

Nous procédons à la recherche, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

790

**M. KAREL MÉNARD:**

795 Et, après, je vais demander le tableau 26, qui est, suite au début des activités d'excavation des déchets, ce qui cause des odeurs, selon l'étude d'impact du promoteur. Donc, c'est un peu pour faire une comparaison, j'ai une question là-dessus, sur les 2 tableaux.

**MME NICOLE BOULET:**

800

D'accord.

**M. LUC TURCOTTE:**

805 Le document en version audiovisuelle n'est pas disponible, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

Et vous ne l'avez pas en d'autres versions qu'on pourrait rendre disponibles?

810

**M. KAREL MÉNARD:**

Je peux, si vous permettez?

815

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. KAREL MÉNARD:**

820

Le promoteur pourra me corriger, mais je peux peut-être le résumer, parce que ça peut se faire aussi verbalement, mais si ce n'est pas assez clair, peut-être m'arrêter.

825

Dans le tableau 22, il y a plusieurs éléments qui causent des odeurs sur le lieu d'élimination, je parle à l'heure actuelle, aujourd'hui, dont, notamment, les lagunes d'infiltration qui causent pour, en moyenne, autour de 30% des odeurs ressenties par la population proviennent des lagunes d'infiltration.

830

Dans le tableau 26, donc, en 2007, une fois que les activités d'excavation des déchets vont débiter, la somme totale des odeurs, incluant la nouvelle activité de l'excavation, la somme totale des odeurs causées par le lieu d'élimination va être égale à la somme totale des odeurs qu'on connaît aujourd'hui, causées par le lieu d'enfouissement sanitaire. Est-ce que...

835

**MME NICOLE BOULET:**

840

Oui, allez-y.

**M. KAREL MÉNARD:**

C'est assez clair, oui?

845

**MME NICOLE BOULET:**

Oui oui.

850

**M. KAREL MÉNARD:**

855           Donc, malgré l'excavation des déchets, à partir de 2007, comme le  
tableau 26 le mentionne, malgré l'opération d'excavation des déchets, les  
odeurs, c'est ça, les odeurs ressenties seront sensiblement les mêmes que  
celles d'aujourd'hui. Si on regarde, c'est le tableau 22, au niveau des  
lagunes d'infiltration, je sais que c'est autour de 28%, je veux juste le  
retrouver dans le tableau, peut-être si le promoteur, o.k. le 1.3. Donc,  
au printemps, en automne, bon, en hiver, on comprend que c'est gelé, c'est  
860 27%. Donc, les odeurs dues aux opérations des lagunes d'infiltration. Je  
vous ferai grâce du total en bas, mais c'est sensiblement similaire au  
total du tableau 26, en 2007. Donc, les lagunes d'infiltration comptent  
pour environ 27% des odeurs dues au site.

865           Le tableau, je ne sais pas si on peut avoir le tableau suivant, le  
tableau, et bien en fait, pas le suivant, le tableau 26, à la page...

**MME NICOLE BOULET:**

870           D'accord, il est là.

**M. KAREL MÉNARD:**

875           Le total en bas, de toutes les sources d'odeurs sur le site, est  
sensiblement identique au total du tableau du tableau 22. Puis ce qu'on  
remarque c'est, au niveau des lagunes d'infiltration, elles disparaissent  
et la nouvelle charge d'odeurs, si on peut dire, est causée par  
l'excavation des déchets. Donc, on retire les lagunes d'infiltration et on  
considère que les odeurs causées ou les nuisances des odeurs causées par  
880 l'excavation va compenser le fait qu'on retire les lagunes d'infiltration.

885           Donc, le promoteur dit qu'il n'y a pas nécessairement plus d'impact  
au niveau des odeurs aujourd'hui qu'il va y en avoir lors de l'excavation.  
Donc, ma question, est-ce que les personnes ressources au Ministère ou  
madame la Présidente, est-ce que vous pensez que c'est quelque chose qui  
peut être envisageable que, malgré l'excavation de millions de tonnes de  
déchets, c'est l'équivalent, malgré la grosse machine, c'est l'équivalent  
des impacts des odeurs de l'usine d'infiltration actuellement?

890           **MME NICOLE BOULET:**

895           Monsieur Chatagnier, est-ce que monsieur Walsh ou quelqu'un ici dans  
la salle peut répondre à cette question-là?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bien, peut-être je pourrais apporter un premier élément de réponse.

900 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

905

Pour ce qui est du transfert des déchets, c'est sûr que c'est, pour nous c'est un concept avec lequel on n'est pas totalement à l'aise et on ne connaît pas encore les résultats. Ce que je voudrais dire dans un premier temps c'est que cette activité, si jamais le projet est autorisé, sera autorisé au fur et à mesure pour qu'il démontre son efficacité en termes d'odeurs et de qualité de l'air.

910

Maintenant, pour ce qui est de la question spécifique de monsieur Ménard, je pourrais peut-être demander à Pierre Walsh s'il a des renseignements complémentaires?

915

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Walsh, je ne sais pas si vous avez saisi l'ensemble des échanges qui viennent d'avoir cours, est-ce que vous êtes toujours là?

920

**M. PIERRE WALSH:**

Oui, je suis toujours là, mais je ne pense pas avoir saisi complètement. Il a été question de la lagune d'infiltration et puis de la modification des sources d'odeurs en fonction...

925

**MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, si je peux résumer de façon très grossière, en fait, ce que monsieur Villeneuve tente de nous dire c'est que, pas monsieur Villeneuve, monsieur Ménard, excusez, tente de nous dire c'est, en comparant le tableau 22 et le tableau 26 de l'annexe, je ne me souviens pas laquelle, de l'étude d'Odotech, en fait, là où on parle de, là où on inclut les odeurs des lagunes d'infiltration, dans la première partie, bon, il y avait 27% des odeurs qui étaient dues à ces lagunes-là, et quand on débute la partie du désenfouissement, on arrête, en fait, les émissions provenant de ces lagunes-là, on les remplace par les odeurs émises par le désenfouissement et, à ce moment-là, il en résulte que les odeurs actuelles, les impacts des

930

935

940 odeurs actuelles et celles futures pendant le désenfouissement seraient les  
mêmes.

Alors, la question de monsieur Ménard c'est est-ce que c'est quelque  
chose qui est réaliste et acceptable?

945

**M. PIERRE WALSH:**

Bon, madame la Présidente, est-ce que je peux vous, est-ce que cette  
question-là, je m'excuse, devrait être adressée premièrement au promoteur  
950 et au consultant, au rédacteur de l'étude, qui pourrait s'expliquer tout  
d'abord sur cet aspect-là, avant que nous répondions sur l'étude du  
consultant.

**MME NICOLE BOULET:**

955

D'accord. Alors, monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

960 Dans un premier temps, à titre de préambule, juste pour bien définir  
les sources d'odeurs, je proposerais une illustration qui permet de faire  
un résumé peut-être plus accessible visuellement.

**MME NICOLE BOULET:**

965

D'accord.

**M. LUC TURCOTTE:**

970 L'étude d'impact sur l'environnement que nous avons réalisée avait  
un volet évaluation de la qualité de l'air. Dans le cadre de cette étude-  
là, nous avons fait l'inventaire des sources d'odeurs associées à  
l'exploitation actuelle. L'expertise qui a été menée, par des mesures de  
terrain au cours des dernières années, nous permet de montrer l'importance  
975 relative des diverses sources d'odeurs sur le site.

Tout d'abord, précisons ces sources d'odeurs. D'abord, il y a des  
sources d'odeurs associées aux activités de compostage, aux cellules  
d'enfouissement fermées, à la cellule d'enfouissement d'exploitation et,  
980 directement associées au front d'enfouissement des matières résiduelles, au  
niveau de l'usine de valorisation des biogaz et des bassins d'accumulation  
associée à l'usine de traitement des boues de fosses septiques, et la  
lagune d'infiltration.



985 Ce graphique-là nous montre que la lagune d'infiltration  
actuellement utilisée avec la station de traitement des boues de fosses  
septiques constituent la source d'odeurs prépondérante sur le site.

990 Donc, dans le cadre du projet, nous prévoyons enrayer cette source  
d'odeurs en modifiant le procédé de traitement de la station de traitement  
des, le procédé de la station de traitement des boues de fosses septiques.  
Donc, en partant, on part avec une action directe au niveau des sources  
d'odeurs.

995 Par la suite, madame la Présidente, je vais passer la parole à  
monsieur Thierry Pagé, l'expert au niveau de l'évaluation des odeurs, qui a  
réalisé l'étude dont on discute.

**MME NICOLE BOULET:**

1000

D'accord. Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ:**

1005

Bonsoir, madame la Présidente, Thierry Pagé de la compagnie Odotech.  
Donc, essentiellement, au niveau de la contribution des sources, les  
observations que font monsieur Ménard sont en partie vraies, dans ce sens  
où, effectivement, la contribution associée au transfert des matières  
résiduelles est du même ordre de grandeur que l'impact actuel de la lagune  
1010 d'infiltration. Et, au niveau du fameux tableau qui avait été mentionné,  
22, par monsieur Ménard, donc, si on peut revenir au tableau 22. Donc, au  
tableau 26, pardon, au tableau 26.

1015

Donc, si on regarde les activités associées au transfert des  
matières résiduelles, c'est la zone en vert ici, donc, on voit que le  
bâtiment en lui-même, le bâtiment mobile, c'est relativement une faible  
source, on parle de 1%. Les émissions fugitives associées, parce qu'on a  
considéré quand même qu'il y avait certaines émissions fugitives, et il y a  
aussi le front, donc, la zone qui est recouverte d'une membrane géotextile  
1020 pour le recouvrement.

**MME NICOLE BOULET:**

1025

Monsieur Walsh...

**M. PIERRE WALSH:**

Oui.

1030 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous avez bien compris l'information qui a été donnée par le promoteur et son consultant?

1035 **M. PIERRE WALSH:**

Je pense avoir compris, oui.

**MME NICOLE BOULET:**

1040

Oui. Alors, est-ce que vous êtes en mesure de porter un, en fait, de nous donner votre perception de, en fait, de la question de monsieur Ménard?

1045 **M. PIERRE WALSH:**

Bon, si j'ai compris les lagunes d'infiltration, l'influence va beaucoup diminuer dans le futur.

1050 **MME NICOLE BOULET:**

Je n'ai pas très bien compris la dernière partie de votre phrase, est-ce que vous pouvez répéter?

1055 **M. PIERRE WALSH:**

Oui. Est-ce que, la question des lagunes d'infiltration, cette question-là va diminuer, va être moins importante dans le futur?

1060 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte. En fait, la question c'est est-ce que la question des lagunes d'infiltration, ça va être moins important dans le futur?

1065

**M. LUC TURCOTTE:**

C'est ce que nous avons mentionné, madame la Présidente. Nous allons éliminer cette source totalement, avec la réalisation du projet.

1070

**MME NICOLE BOULET:**

Bon. Alors...

1075 **M. PIERRE WALSH:**

Alors, si c'est bien ça et si, à ce moment-là, l'influence du désenfouissement va un peu remplacer cette source-là et, si les 2 s'équivalent, selon le promoteur, c'est ce qui peut expliquer la différence entre le scénario actuel et les scénarios futurs prédits.

**MME NICOLE BOULET:**

1085 Oui, monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD:**

Je n'ai pas entendu la dernière partie.

1090 **MME NICOLE BOULET:**

La dernière partie de votre phrase, monsieur Walsh, on a mal saisi ici.

1095 **M. PIERRE WALSH:**

Oui, d'accord. Alors, ce que je comprends c'est que, finalement, c'est une source qui va en remplacer une autre.

1100 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, monsieur Ménard, ce que monsieur Walsh dit c'est qu'il y a une source qui va remplacer l'autre.

1105 **M. KAREL MÉNARD:**

Donc, l'excavation de 300 000 tonnes de déchets par année est l'équivalent des lagunes d'infiltration qu'on a vues tout à l'heure au bord du chemin?

1110

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Walsh, est-ce que vous avez compris?

1115 **M. PIERRE WALSH:**

Selon le promoteur, c'est ce qu'on mentionne.

**MME NICOLE BOULET:**

1120 Oui.

**M. PIERRE WALSH:**

1125 Alors, écoutez, je ne suis pas en mesure de faire la contre-  
vérification de tous ces aspects-là, au niveau technique, mais si c'est  
bien ça, si les mesures de mitigation, selon ce que le promoteur mentionne,  
sont mises en place, et bien on peut penser qu'il est possible que ce soit  
la réalité.

1130 De notre côté, du ministère de l'Environnement, ce qu'on va demander  
c'est un suivi très serré de cette situation-là. Ce sont des avancés par  
le promoteur, de notre côté, on va demander un suivi de la qualité de l'air  
et on a déjà commencé à demander des choses à ce niveau-là, pour vérifier  
que ces hypothèses sont véridiques.

1135

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous pouvez donner des précisions un peu plus, en fait,  
un peu plus vastes quand vous dites que vous allez demander un suivi serré?

1140

**M. PIERRE WALSH:**

Oui, et bien on a demandé, on a commencé à avoir des contacts avec  
le promoteur pour avoir des mesures de la qualité de l'air et un suivi en  
1145 continu des émissions, notamment du, des sources de taux réduit, du H2s  
donc, lorsque toutes les activités de désenfouissement vont se faire.  
Donc, on demande des postes de mesures en permanence, donc, en continu, de  
H2s dans l'air ambiant, pour vérifier cet aspect-là.

1150

**MME NICOLE BOULET:**

Alors, monsieur Ménard, vous avez posé la question, est-ce que...

**M. KAREL MÉNARD:**

1155

Bien, j'ai eu la réponse que, ce qu'a écrit le promoteur, ça doit  
être, je ne doute pas de ce que le promoteur écrit, mais..., parce que le  
promoteur l'a dit hier, c'est tout ou rien, c'est-à-dire le projet  
d'excavation de la cellule fait partie de l'ensemble de son projet. Donc,  
1160 là on risque de prendre énormément de chances, c'est-à-dire on le verra  
quand on sera rendu à la rivière qu'est-ce qu'on fait. À la page, chapitre  
3, page 3-164, 3-164, on parle du transfert des lagunes via les bassins de  
traitement des eaux, c'est marqué, et je cite:

1165           Cependant, l'ajout de boues de fosses septiques à un système de  
traitement par lagunage aéré présente un potentiel important de génération  
d'odeur. Pour contrer ce problème, il sera requis de traiter chimiquement  
le filtrat avant son entrée dans les étangs. Un système de dosage de  
1170 produits chimiques, comme les sulfate ferreux, les chlorures ferreux ou le  
peroxyde d'hydrogène, devraient permettre de contrôler ces odeurs. Des  
essais seront réalisés afin de confirmer l'efficacité de ce type de  
traitement.

1175           Je veux dire, est-ce qu'on le sait vraiment, est-ce qu'on a vraiment  
la certitude que, parce que je ne pense pas que le promoteur commence  
l'excavation et, ensuite, arrête. En tout cas, ce n'est pas ses plans, je  
ne pense pas.

**MME NICOLE BOULET:**

1180           Monsieur Chatagnier.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

1185           Madame la Présidente, comme j'ai dit tantôt, la question de  
transfert des déchets, et comme l'a dit monsieur Walsh, va avoir un suivi  
très serré dans la première année et je pense qu'on s'oriente vers, si  
jamais le projet est autorisé, vers un genre d'essai-pilote où la question  
de transfert des déchets serait limitée dans le temps pour qu'elle puisse  
1190 démontrer son efficacité.

**M. KAREL MÉNARD:**

1195           Dans ce cas-là, le promoteur va, pendant un an, va peut-être  
investir beaucoup pour une machine qui va durer qu'un an, en tout cas...

1200           Ma deuxième question, beaucoup plus simple. Au niveau de  
l'excavation des matières résiduelles de ces quelque 5 millions de tonnes,  
si je ne me trompe pas, de matières résiduelles, est-ce que c'est une  
méthode qui a déjà été faite, reconnue au Québec? Est-ce que c'est une  
méthode qui est préconisée par le ministère de l'Environnement et la Santé  
publique?

**MME NICOLE BOULET:**

1205           Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

1210 Madame la Présidente, j'oserais dire que c'est plutôt une méthode  
qui se distingue de tout ce qui a été fait au Québec à ce jour au niveau  
transfert des matières résiduelles.

1215 Nous avons bénéficié de l'expérience ou des problématiques qui ont  
été faites dans d'autres sites au niveau du transfert des matières  
résiduelles pour élaborer une solution grâce à laquelle nous avons une  
confiance de pouvoir procéder à ces travaux en minimisant les impacts.

1220 Donc, nous avons, c'est au-delà de tout ce qui a été fait au Québec  
au niveau transfert des matières résiduelles. C'est une méthode contrôlée  
dans l'espace d'un, dans l'enceinte d'un bâtiment, qui nous permet de  
confiner les impacts. Ce qui n'a jamais été fait dans des activités  
semblables au Québec.

1225 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte, est-ce que vous avez de la documentation ou  
quelque chose qui, vous dites que c'est, en fait, vous vous êtes servi de  
l'expérience de l'Allemagne entre autres, est-ce que vous avez de  
1230 l'information qui permettrait à la Commission et aux experts de connaître  
l'approche qui est utilisée par les pays dont vous parlez?

**M. LUC TURCOTTE:**

1235 Oui, madame la Présidente. Nous pourrions déposer les articles, les  
documents techniques associés aux expériences dont vous mentionnez.

**MME NICOLE BOULET:**

1240 Est-ce que vous êtes allé vérifier sur place comment ça fonctionnait  
ou si c'est à la lumière d'informations écrites ou techniques que vous avez  
choisi de prendre cette approche-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

1245 Madame la Présidente, considérant l'importance de ces travaux-là  
pour notre projet, notre consultant, spécialisé au niveau du contrôle des  
odeurs, a été mobilisé sur place pour discuter avec les exploitants de ces  
infrastructures-là et valider l'efficacité des infrastructures qu'ils  
1250 avaient mises en place.

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier, est-ce que vous connaissez, en fait, vous

1255 connaissez les façons de faire qui sont proposées par le promoteur. Est-ce  
que vous en avez pris connaissance, est-ce que vous avez été en mesure  
d'évaluer leur efficacité par rapport à d'autres façons de faire, soit  
celles du Québec ou ailleurs aux États-Unis?

1260 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bien, c'est-à-dire que, au début, lorsque le promoteur avait  
présenté son projet dans l'étude d'impact préliminaire, il y avait une  
opération qui se faisait à l'aire ouverte, en fonction de certains mois de  
1265 l'hiver. C'est ce qu'on retrouve, de façon générale un peu, au Québec.  
Et, à ce moment-là, on lui a fait part de nos préoccupations sur,  
notamment, concernant les odeurs et, par la suite, lors de l'étude d'impact  
final, cette technologie-là nous est arrivée.

1270 Moi, je ne suis pas tellement familier avec, je ne sais pas si  
monsieur Bilodeau est familier avec, mais par contre, on trouve que ça,  
qu'il s'agit d'une nette amélioration par rapport à ce qui était proposé  
dans l'étude d'impact préliminaire. Et, comme j'ai dit tantôt, il s'agira  
de faire un suivi serré pour voir à quel point le procédé est efficace  
1275 pendant la première année.

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Bilodeau?

1280

**M. COLIN BILODEAU:**

1285 Simplement pour dire que c'est une première, si on peut dire,  
mondiale en tant que telle. Donc, l'efficacité de ce système-là, pour  
l'instant, n'est pas démontré. Donc, c'est la raison pour laquelle, nous,  
au niveau du ministère de l'Environnement, si éventuellement le projet est  
accepté, au départ, c'est sûr que ce serait simplement sur la base d'une  
étude-pilote pour être capable d'établir quelle est véritablement  
l'efficacité, quels sont les problèmes qu'il peut y avoir et est-ce que ça  
1290 peut fonctionner de façon à créer le minimum d'impact sur l'environnement.

Donc, c'est, à ce moment-ci, la position qu'on a sur l'utilisation  
d'un tel bâtiment. C'est, je pense que, à ce niveau-là, quels que soient  
les, je pense qu'on a été très clair à ce niveau-là avec le promoteur,  
1295 quels que soient les montants qu'il va investir, s'il n'est pas en mesure  
de rencontrer les objectifs de suivi qu'il va y avoir à faire au niveau du  
lieu et qui va être fait en même temps, surveillé par le ministère de  
l'Environnement, ça pourrait tout simplement cesser après cette période  
d'essai-pilote.

1300 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Monsieur Hakizimana, vous avez un commentaire?

1305 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Nous, à la direction de la Santé publique, on s'inquiète, on s'inquiétait dès le premier jour où est-ce qu'on a vu cette méthode. On a essayé de chercher dans la littérature pour voir si, quelque part, on l'aurait utilisée. Bon, en tout cas, on n'a pas trouvé grand-chose.

1310

On s'inquiète parce que, pas seulement pour les odeurs, mais, bon, j'ai déjà élaboré longuement sur les odeurs, mais si quelque chose ne marche pas, si ces biogaz sont libérés massivement dans l'atmosphère, l'analyse des risques toxicologiques qui a été faite ne sera plus tellement valide parce que, bon, ça a été fait à partir des conditions, sur des conditions, sur des calculs bien déterminés. Si la situation change, est-ce qu'on recalculera encore une fois ces choses-là?

1315

Puis j'ai, en fouillant un peu, j'ai trouvé, sur le site de la Ville  
1320 d'Atlanta, une matrice où les experts de cette ville comparaient les alternatives d'enfouissement et les inconvénients qui peuvent en résulter dans ces alternatives-là, pour ce qui est de transfert de déchets, en tout cas, quelque chose qui ressemble au désenfouissement et enfouissement, on parle, comme inconvénients, les odeurs pendant l'excavation. Et je n'ai  
1325 pas vu, dans les autres méthodes où on parle de cet inconvénient, ailleurs on parle de potentialité d'odeur, mais pas si clair comme odeurs pendant l'excavation. Donc, c'est... mais on continue à s'inquiéter.

1330

**MME NICOLE BOULET:**

1330

D'accord.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1335

J'ai une question pour monsieur Turcotte. Sans revenir au tableau 22 et puis au tableau 26, j'ai compris que les lagunes et puis les nouvelles technologies produiraient quelque chose qui serait, finalement, équivalent à ce qui a toujours existé, il y a remplacement d'une source d'odeur par une autre?

1340

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, l'élimination de la lagune permet de créer un déficit à ce niveau-là.



1345 **M. JACQUES PELLETIER:**

Donc, vous êtes conscient que, si le projet fonctionne, vous prenez un risque important parce que tout le monde est inquiet, ils vont autoriser des projets-pilotes, bon, des choses qui, au plan affaires, qu'on classifie un peu la démarche. Mais, en principe, ça ne devrait pas être pire après qu'avant. Donc, maintenant, est-ce qu'il y en a des problèmes d'odeur, est-ce que vous avez des plaintes, est-ce qu'il y a des gens qui se sont plaints chez vous que, occasionnellement, ça créait des situations insoutenables, qu'il pouvait y avoir les symptômes qu'on a vus tantôt? Est-ce qu'il y a des gens hystériques qui ont appelé chez vous, qui disent que ça sent mauvais, il faut faire quelque chose?

**M. LUC TURCOTTE:**

Monsieur le Commissaire, l'exploitation de notre lieu d'enfouissement sanitaire génère, de façon sporadique, des odeurs. Nous ne sommes pas ici pour le nier. Nous avons une étude exhaustive qui montre que les, qu'on pourrait présenter, si vous voulez, au niveau des seuils d'atteinte de certains niveaux d'odeur. Nous travaillons activement, depuis 1999, à améliorer la situation, puis nous allons poursuivre dans cette optique-là. Au niveau des plaintes, nous avons effectivement un registre de plaintes, le ministère de l'Environnement aussi en a un, je pourrais ressortir l'étude d'impact. On avait fourni, dans l'étude d'impact, le registre des plaintes pour les 2 ou 3 dernières années. On pouvait dénombrer environ une vingtaine de plaintes par année, qui se partageaient, je vous dirais pratiquement à parts égales, au niveau des plaintes associées aux odeurs ou à certains bruits associés au camionnage.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1375 Ils viennent d'où ces plaintes-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

1380 Je vous dirais, monsieur le Commissaire, au niveau des plaintes d'odeur, c'est directement associé à des citoyens riverains, dans les vents dominants. Donc, des gens situés au nord-est du lieu d'enfouissement.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1385 Donc, vos locataires, pour la plupart?

**M. LUC TURCOTTE:**

1390 Pas nécessairement nos locataires. Nous avons, nous sommes proprié-  
taires d'une certaine proportion de ces résidences-là, mais pas tous, une  
faible proportion.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1395 Monsieur Giroux, est-ce que, à la Municipalité de Sainte-Geneviève,  
vous avez des plaintes, vous avez des gens qui...

**M. RICHARD GIROUX:**

1400 Merci, monsieur le Commissaire, de nous interpellé, je trouve ça  
très bien parce que j'avais hâte de parler un petit peu.

1405 Bon, juste un petit commentaire en passant, cette première mondiale-  
là, ça rend la population de Sainte-Geneviève un peu nerveuse. Servir de  
cobaye, ça nous rend nerveux. Ça c'est une parenthèse que je vous fais.

1410 Concernant les odeurs, là on a eu beaucoup de chiffres, beaucoup de  
savantes présentations, beaucoup d'experts, mais on va vous dire ce que le  
monde vit, ce que le vrai monde vit. C'est que le monde vient à la  
Municipalité, puis ils respirent des odeurs.

1415 Exemple, j'ai sorti des résolutions, en 1998, je n'étais pas maire,  
je suis devenu maire en 1999. En 1998, déjà il y a une session spéciale du  
conseil municipal et puis cette assemblée est convoquée afin de discuter  
des items suivants, des items: odeurs nauséabondes des biogaz; questions;  
levée de l'assemblée. Ça fait que, déjà là, on fait des assemblées  
spéciales pour les odeurs, elles sont en 1998. Là, on en a d'autres en  
1998, on en a en 1999 encore, en 2000, toujours pour les odeurs, puis même  
1420 le monde vient et puis, des fois, on ne fait pas de résolution.

1425 En 2003, je vais vous la lire parce que c'est assez intéressant, ce  
n'est quand même pas bien long, mais c'est en 2003 ça, puis la résolution  
qui a été adoptée cette fois-là c'était:

**Considérant que la problématique des mauvaises odeurs entourant les  
activités du site d'enfouissement et du centre de compostage n'est toujours  
par réglée, malgré plusieurs demandes ces dernières années, visant à  
corriger cette situation;**

1430 **Considérant que l'augmentation des volumes des déchets enfouis ou  
compostés des dernières années a contribué à amplifier la présence de  
mauvaises odeurs dans l'environnement;**

1435            **Considérant que ces odeurs se font sentir de plus en plus loin dans  
notre Municipalité;**

              Je vais vous le, j'ai d'autres petites choses à dire par rapport à  
ça.

1440            **Considérant que la qualité de vie de plusieurs centaines de  
personnes régulièrement perturbées par la présence de ces mauvaises odeurs;**

1445            **Considérant que les risques pour la santé publique que peut  
constituer cette pollution de l'air;**

**Considérant que le bien-être de la collectivité doit avoir préséance  
sur les intérêts d'une entreprise privée, et;**

1450            **Considérant l'importance de préserver une saine qualité de vie des  
citoyens et citoyennes:**

1455            **En conséquence, il est proposé et appuyé et résolu de demander au  
MEF d'intervenir auprès du Groupe EBI afin que cesse la présence de ces  
mauvaises odeurs dans notre environnement.**

              Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolu-  
tion.

1460            Madame la Présidente et monsieur le Commissaire, je vis à environ  
4km du site d'enfouissement, à vol d'oiseau, dans un domaine qu'ils  
appellent le Domaine Degrandpré, le Domaine d'Autray, composé d'environ 175  
résidences, puis pour faire aussi, pour montrer un peu où est-ce qu'on est  
situé, la Rivière La Chaloupe, où est-ce qu'ils veulent faire, mettre du  
1465            lixiviat traité, passe à travers ce domaine-là, puis il y a même 2 parcs où  
est-ce que la rivière longe, mais ça c'est une petite parenthèse que je  
vous dis, c'est un autre problème ça, le lixiviat. Mais je vous dis,  
monsieur le Président, puis madame la Présidente, excusez, monsieur le  
Commissaire, que...

1470            **M. JACQUES PELLETIER:**

              Pas de problème, je vais le prendre.

1475            **M. RICHARD GIROUX:**

              ... les odeurs sont très très fortes. Là on est chanceux, depuis  
qu'il y a eu un ralentissement des opérations, ça a diminué. Il y a des  
journées, surtout le matin et le soir, des odeurs très fortes. Assez que,

1480 quand tu arrives chez vous le soir, tard, parce que là, des fois, on a des  
réunions, puis que tu ouvres la porte, puis là tu en, tu respirez, mais à  
petits coups, jusqu'à temps que tu rentres dans la maison. Ça fait que  
c'est des odeurs assez fortes, puis ça, c'est depuis 2003, mais en 2004 on  
l'a vécu.

1485 L'été, assez pour fermer les fenêtres durant le soir, même s'il fait  
chaud, parce qu'il y a des odeurs. Ça fait qu'on a des odeurs, puis il y a  
du monde qui se plaint. Il y a du monde qui pense que ça va faire dévaluer  
leur maison, on a des problèmes d'odeurs, ça c'est certain.

1490 **M. JACQUES PELLETIER:**

Et puis, après avoir fait parvenir ces résolutions à qui de droit,  
est-ce que vous avez eu réponse à vos doléances?

1495 **M. RICHARD GIROUX:**

On dirait qu'ils ont d'autres choses, d'autres chats à fouetter.

1500 **M. JACQUES PELLETIER:**

J'aurais une question à monsieur Drainville. Est-ce que, à la  
Municipalité de Saint-Thomas, vous avez des gens qui, occasionnellement, se  
plaignent d'odeurs?

1505 **M. ROGER DRAINVILLE:**

Du début 2003 jusqu'au mois de janvier 2005, j'ai reçu 8 plaintes au  
secrétariat de la Municipalité.

1510 **M. JACQUES PELLETIER:**

En deux ans?

1515 **M. ROGER DRAINVILLE:**

Dont 6 par le même propriétaire, qui est à l'intersection du Chemin  
Saint-Joseph et du Rang Saint-Albert. Les 2 autres, une vient du Rang  
Saint-Albert, l'autre vient du Rang Sud.

1520 **M. JACQUES PELLETIER:**

Êtes-vous certain que vous avez reçu l'ensemble des plaintes? Est-

1525 ce que vous êtes sûr que c'est représentatif? Est-ce que les gens ont le  
réflexe d'appeler à la Municipalité?

**M. ROGER DRAINVILLE:**

1530 Il y a une personne certain qui a le réflexe, celui qui en a fait 6  
a le réflexe, à moins que ce soit un tic nerveux, je ne sais pas. C'est  
certain que, quand on a discuté à la table du conseil du projet de la  
prochaine cellule ou du projet de la cellule technique à venir, lorsqu'il y  
a eu les assemblées d'information auprès du public, les gens présents à  
1535 l'assemblée ont soulevé le problème d'odeur, puis il n'y a pas à passer à  
côté.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1540 Mais vous êtes peut-être du bon bord.

**M. ROGER DRAINVILLE:**

Pardon?

1545

**M. JACQUES PELLETIER:**

Vous êtes peut-être du bon bord, sans jeu de mot.

1550 **M. ROGER DRAINVILLE:**

Vous me retournez la balle avec mon jeu de mot. Par contre, il y a  
des gens qui sont à l'extérieur, mettons du rayon de protection, mettons,  
obligatoire ou qui est sensible auprès du site, exemple, ceux qui sont sur  
1555 la route 158, dans la limite ou à la hauteur du Rang Saint-Albert et Saint-  
Joseph, ces gens-là se plaignent à l'occasion de mauvaises odeurs.

S'il y a des gens des fois qui s'adressent au bureau, il y a un  
numéro que je donne à l'entreprise, qui est là 24 heures sur 24 pour  
1560 soumettre leurs plaintes et puis, à l'occasion, je les réfère également  
directement au ministère de l'Environnement, pour qu'ils explicitent  
exactement c'est quoi leur préoccupation, comment est-ce qu'ils sentent ça,  
c'est quoi leur sensation vis-à-vis ça, pour que le message se rende bien.

1565 **M. JACQUES PELLETIER:**

C'est beau. J'ai juste deux (2) petites questions, une à monsieur  
Turcotte. J'ai vu qu'il y avait un service info-ligne, est-ce qu'il est en  
opération maintenant?

1570 **M. LUC TURCOTTE:**

Oui, monsieur le Commissaire.

1575 **M. JACQUES PELLETIER:**

Pouvez-vous me donner le numéro de téléphone?

**M. LUC TURCOTTE:**

1580 Oui, je vais vous le donner. C'est rare que j'appelle, je suis normalement toujours sur le site.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1585 Oui. Pendant ce temps-là, je pourrais demander à monsieur Levasseur si, ou à monsieur Chatagnier, et puis... est-ce que le ministère de l'Environnement a été, est-ce que vous avez reçu le document de monsieur Giroux et est-ce que vous avez reçu des plaintes d'une quelconque façon, tout ce que monsieur Drainville vous a référé?

1590

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Les plaintes sont, d'habitude, elles sont adressées à la direction régionale. Je vais demander à Jacques Levasseur.

1595

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

1600 Et, au niveau contrôle, moi je suis au niveau analyse comme telle, je sais un peu ce qui se passe, mais comme tel, au niveau contrôle, c'est plus monsieur Jalbert qui pourrait répondre, mais je sais qu'on a un registre de plaintes, effectivement.

**MME NICOLE BOULET:**

1605 Monsieur Jalbert, est-ce qu'il est là? Oui, monsieur Drainville.

**M. ROGER DRAINVILLE:**

1610 Juste pour éclaircir la question du Commissaire. Le propriétaire qui est revenu à six occasions se trouve à proximité de la plate-forme de compostage. Les autres sont plus éloignés.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1615           Donc, vous avez des raisons de croire que ses motivations sont  
réelles, ce n'est pas un...

**M. ROGER DRAINVILLE:**

1620           Je ne mets pas en doute d'aucune façon sa plainte.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1625           Mais peut-être, s'il appelle souvent, c'est parce qu'il ne se passe  
rien?

**M. ROGER DRAINVILLE:**

          Il vient même me voir, pour être sûr que je vais l'entendre.

1630 **MME NICOLE BOULET:**

          Monsieur Jalbert.

**M. SYLVAIN JALBERT:**

1635           Excusez-moi, oui, madame la Présidente.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1640           Bien, j'aimerais savoir si vous avez entendu parler qu'il y avait  
des plaintes concernant les odeurs associées au site de Saint-Thomas?

**M. SYLVAIN JALBERT:**

1645           Oui, nous recevons des plaintes de citoyens et de tous ceux qui  
s'adressent à nous. Il y a un registre qui est compilé de ces plaintes-là,  
peu importe la nature de la plainte, sur les odeurs ou sur d'autres thèmes.  
On parle, dans la dernière année, d'environ une trentaine de plaintes qui  
ont été acheminées à la direction générale, sur tous les sujets, incluant  
1650 les odeurs. Donc...

**M. JACQUES PELLETIER:**

1655           Est-ce que, d'après vous, c'est un réflexe d'appeler au ministère de  
l'Environnement lorsqu'il y a un problème associé aux odeurs ou si les gens  
n'ont pas plutôt le réflexe d'appeler la police par exemple? Est-ce qu'il  
y a des corps publics qui ont communiqué avec vous?

**M. SYLVAIN JALBERT:**

1660

Je ne vis pas dans le milieu précisément de, aux environs de Berthier et du site, mais bon, c'est le rôle du Ministère de les recevoir les plaintes. On a, on s'est donné, au Ministère, une déclaration de service aux citoyens, donc, toutes les plaintes sont reçues, celles qui

1665 sont verbales, bon bien, on accuse, bien entendu, réception. Moi, c'est mon rôle, de même que l'inspecteur attitré au suivi du dossier, moi à titre de coordonnateur, je reçois les plaintes directement au téléphone.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1670

Mais une municipalité qui vous fait parvenir une résolution du conseil et puis qu'on ne lui donne pas suite, vous ne trouveriez pas ça correct, ça vous étonnerait?

1675

**M. SYLVAIN JALBERT:**

Écoutez, toutes les plaintes écrites, il y a des suites qui sont données. Je ne me souviens pas particulièrement de cette résolution. Je sais qu'il y en avait une où on me disait, au niveau du centre de compostage, qui avait été faite par un représentant de la Municipalité de Sainte-Geneviève.

1680

**M. JACQUES PELLETIER:**

1685

Est-ce que vous pourriez nous déposer le registre des plaintes?

**M. SYLVAIN JALBERT:**

1690

Certainement, c'est un document qui est disponible, puis il est compilé tout au long de l'année.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1695

Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

1700

Monsieur Hakizimana, vous voulez intervenir?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Oui, madame la Présidente. Bien qu'on ne soit pas, disons, les premiers concernés par les plaintes, on en a reçu quelques-unes ces



1705 dernières années. Je vais laisser le docteur Suzanne Fortin élaborer un peu, parce que c'est elle qui les a reçues.

**MME NICOLE BOULET:**

1710 D'accord.

**DR SUZANNE FORTIN:**

1715 Effectivement, nous avons eu un certain nombre de plaintes, à peu près 4 ou 5, au cours des 2 dernières années. Nous ne sommes pas nécessairement les premiers sur la ligne de front. En général, quand on reçoit des plaintes d'odeurs, on va référer au ministère de l'Environnement, qui a le pouvoir d'intervention, ou on va nous-même nous adresser au ministère de l'Environnement. Donc, les gens dans le secteur connaissent pas mal les intervenants, ils savent que, en général, on va  
1720 référer au ministère de l'Environnement et qu'ils vont, ce qui fait que d'emblée ils s'adressent plus au ministère de l'Environnement qu'à nous.

**M. JACQUES PELLETIER:**

1725 Et quand vous recevez 4, 5, plaintes, selon votre expérience, ce serait symptomatique de combien de cas?

**DR SUZANNE FORTIN:**

1730 Ah! on a l'habitude de dire que, pour chaque plainte verbalisée, il y en aurait une vingtaine qui ne se rendraient pas. Donc, on peut calculer probablement que c'est plus important comme problème.

1735 Effectivement, quand on a travaillé au niveau de Cause Lanaudière, à une table de concertation, il y a quelques années, une des plaintes qui revenait le plus souvent, ou un des problèmes qui revenait le plus souvent, c'était définitivement le problème des plaintes d'odeurs au niveau du site et autour du site.

1740 D'ailleurs, c'est à la suite de ça que la compagnie a mis en place son propre registre de plaintes, pour essayer d'identifier les sources, parce qu'on avait demandé nous autres aux gens de déclarer, pour pouvoir identifier les sources principales des odeurs et tenter de trouver et de remédier au problème.

1745

**M. JACQUES PELLETIER:**

Qu'est-ce que vous conseillez aux personnes qui sont affectées par

un problème d'odeur?

1750

**DR SUZANNE FORTIN:**

En général, on va les référer directement au ministère de l'Environnement pour essayer de trouver une façon de corriger le problème à la source.

1755

**M. JACQUES PELLETIER:**

Mais dans l'immédiat, au moment où ils vivent leur situation, qu'est-ce que vous leur dites, allez-vous en chez vous, fermez les portes, fermez les fenêtres?

1760

**DR SUZANNE FORTIN:**

La seule façon de contrôler les odeurs c'est effectivement de fermer les portes, les fenêtres et un système de climatisation, qui lui va retirer une certaine quantité d'odeurs de...

1765

**M. JACQUES PELLETIER:**

Donc, ça atténue beaucoup de plaisir d'être chez soi.

1770

**DR SUZANNE FORTIN:**

Définitivement.

1775

**M. JACQUES PELLETIER:**

Merci.

1780

**MME NICOLE BOULET:**

J'aimerais peut-être ajouter une question. Est-ce que les personnes qui vous ont contactée, en plus de se plaindre des odeurs, ont manifesté certains malaises ou, par rapport à l'inhalation d'odeurs?

1785

**DR SUZANNE FORTIN:**

Non, c'était plus, pour le cas du site, les plaintes qu'on a eues, c'était vraiment plus des plaintes d'odeurs, des plaintes ayant attiré aux désagréments ou aux... bon, oui on a eu de la misère à dormir et puis, est-ce que vous êtes capable de faire quelque chose pour que ça arrête. C'est

1790

presque toujours ça qu'on nous demande. Êtes-vous capable de faire quelque chose pour que ça arrête?

1795

**MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup. Monsieur Giroux, vous vouliez ajouter quelque chose.

1800

**M. RICHARD GIROUX:**

Oui, c'est ça. Et bien, monsieur le Commissaire, il a bien mentionné que Saint-Thomas est sur le bon côté du, parce que nous autres on est en dessous des vents dominants, ça fait que c'est sûr qu'on a encore plus de problèmes que Saint-Thomas, malgré le fait qu'ils ont des problèmes. Je voudrais également mentionner même qu'il y a une petite chose qui a circulé un bout de temps, en disant que c'était facile de savoir si on arrivait à Berthier, parce qu'on le savait à l'odeur, sur l'autoroute 40.

1805

1810

Puis aussi, on a parlé des goélands tantôt, juste pour faire une petite parenthèse, moi, où est-ce que je demeure, on a des beaux vols d'outardes, mais depuis un certain temps c'est remplacé par des outardes, pas des outardes, mais des goélands qui s'en vont un peu partout, tout croche, qui partent du site d'enfouissement, qui s'en vont sur le fleuve, ils s'en vont se reposer là, puis qui retournent après sur le site d'enfouissement. Ça fait qu'il y a aussi, je pense qu'il y a un problème de goélands dans notre région, en plus de tous les autres problèmes, mais il y a aussi le problème d'odeur.

1815

1820

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Ménard, ça va?

1825

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui, juste peut-être rajouter que ce serait peut-être pertinent que les experts qui sont interrogés par la Commission donnent leur opinion d'expert et ne nous réfèrent pas aux prétentions du promoteur, qui sont contenues dans l'étude d'impact.

1830

**MME NICOLE BOULET:**

Alors, écoutez, je vous propose, même si, bon, il y a deux (2) personnes qui sont venues poser des questions, on va prendre une pause d'une dizaine de minutes et on va revenir avec d'autres personnes.

1835

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1840 (REPRISE DE LA SÉANCE)

**MME NICOLE BOULET:**

1845 Dans un premier temps, je voudrais vous dire que je laisse le registre ouvert pour des questions toujours sur les odeurs. Je souhaite prioritairement que d'autres personnes, qui ne sont pas intervenues, s'inscrivent, pas parce que je veux limiter la place des premiers, mais il y a passablement de personnes dans la salle, alors je voudrais que chacun ait sa chance. Alors, le registre restera ouvert pour les questions.

1850

Madame Savard, du ministère de l'Agriculture, je pense que vous aviez de l'information à transmettre à la Commission.

**MME VALÉRIE SAVARD:**

1855

Bonsoir.

**MME NICOLE BOULET:**

1860

Bonsoir.

**MME VALÉRIE SAVARD:**

1865 C'est seulement pour apporter un petit complément d'information au niveau des plaintes relatives aux odeurs. Au ministère de l'Agriculture, on n'a pas nécessairement de registre relativement aux odeurs. Par contre, bon, avec des discussions avec des producteurs, on m'a déjà fait mention qu'il y avait des employés qui avaient refusé d'entrer travailler chez les producteurs en raison des mauvaises odeurs, et c'était, je trouvais que  
1870 c'était quand même un impact important à mentionner à la Commission.

**MME NICOLE BOULET:**

1875 Est-ce que c'est arrivé à plusieurs reprises, est-ce que vous êtes en mesure de nous situer ça un peu dans le temps, est-ce que c'est dans les années récentes ou plutôt dans les années '90?

**MME VALÉRIE SAVARD:**

1880 C'est soit l'année passée ou l'année précédente, puis on m'a dit que c'était une fréquence, une fois par semaine, en général ça sentait plus

fort. Est-ce que c'était relié au retournement du compost ou d'autres activités, ça, je ne peux pas vous dire.

1885 **MME NICOLE BOULET:**

Merci.

**MME VALÉRIE SAVARD:**

1890

Ça me fait plaisir.

**MME NICOLE BOULET:**

1895

J'aimerais savoir, monsieur Chatagnier, bon, les gens tantôt ont semblé dire qu'ils avaient transmis les plaintes au ministère de l'Environnement, quel est le processus que vous utilisez lorsque vous recevez des plaintes? Est-ce qu'il y a des interventions qui ont été faites et de quelle nature?

1900

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

Oui, je peux répondre.

1905 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

1910

Il y a une procédure d'établie, de traitement des plaintes, que je pourrai déposer demain, il y a un petit document qui indique un peu la façon que ça fonctionne lorsqu'on a une plainte, qu'elle soit écrite ou verbale. À ce moment-là, il y a le technicien qui va au site, qui va constater l'objet de la plainte, mais des fois ça arrive un peu tard ou, comme monsieur le maire disait tantôt, souvent c'est le matin de bonne heure ou, si on a la plainte un peu plus tard, et bien... Puis, et bien c'est ça, c'est le technicien qui y donne suite par après.

1915

1920 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire à quoi étaient attribuables les plaintes, en fait, les odeurs dont les gens se plaignaient? Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier si la source de ces odeurs-là était toujours la même ou, est-ce que vous avez été en mesure d'évaluer d'où ça provenait?

1925

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

1930 En fonction des vents dominants, en fonction des activités agricoles qu'il peut y avoir aussi, de la nature des déchets qui peuvent rentrer cette journée-là, c'est ça. En fin de compte, il y a moyen de temps à autre, peut-être pas tout le temps, mais de cibler d'où ça peut provenir.

**MME NICOLE BOULET:**

1935 Est-ce qu'il y a des mesures que vous demandiez au promoteur de prendre pour améliorer la situation?

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

1940 Oui, entre autres au niveau du centre de compostage, à un moment donné, ils recevaient des boues d'abattoir et puis, bon, c'est arrivé quelques fois qu'il y a eu des plaintes d'odeurs, puis ils ont arrêté de recevoir ces produits-là, ces intrants-là si on veut. À ce moment-là, il 1945 corrige, quand on peut identifier exactement si c'est un intrant, un déchet qui sent.

**MME NICOLE BOULET:**

1950 D'accord, merci. Monsieur Turcotte, bon, plusieurs personnes ont fait état, en fait, de, se sont plaintes des odeurs. J'aimerais savoir, de votre côté, qu'est-ce que vous avez, comment vous procéder d'abord? Vous nous avez dit tantôt que vous aviez un info-ligne, alors le numéro de 1955 téléphone, est-ce que vous l'avez devant vous ou?

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, je l'ai.

1960 **MME NICOLE BOULET:**

Oui. Est-ce que vous pouvez nous le transmettre?

**M. LUC TURCOTTE:**

1965 Oui, madame la Présidente, c'est le, évidemment, dans le 450, 836-7532.

**MME NICOLE BOULET:**

1970 D'accord. Est-ce que vous, juste pour avoir un portrait complet de la situation, est-ce que vous avez reçu des plaintes et qu'est-ce que vous avez fait avec, comment vous avez traité ces plaintes-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

1975 À toutes fins pratiques, au cours des dernières années, les plaintes via la ligne téléphonique ont été pratiquement nulles. Qu'est-ce que nous faisons à ce moment-là, nous sommes toujours à l'affût des plaintes reçues du ministère de l'Environnement, elles nous sont transmises par le  
1980 ministère de l'Environnement. De la façon que c'est traité, dans un premier temps c'est de voir, d'associer cette plainte-là à une activité particulière sur le site et, c'est la première chose, d'associer la plainte à une source d'odeur. Et puis je vous dirais, au fil des années, il y a eu une amélioration, il y a eu une prise en charge de certaines sources  
1985 d'odeurs, que je pourrais énumérer au fil des années, par des moyens ou des actions concrètes qui ont été prises.

Quand on regarde, ça remonte déjà en 1999, il y a eu des actions concrètes ou des résultats concrets au niveau de, une certaine réduction du  
1990 niveau d'odeur grâce à l'implantation du réseau de captage des biogaz sur les cellules d'enfouissement fermées. On parle des cellules, en 99, 1, 2A et 2B. Alors que, en 2000, nous avons déployé le réseau de captage des biogaz sur la cellule 2C.

1995 Un élément important aussi qui a apporté un certain niveau d'amélioration, c'est en 2001, l'entreprise a pris l'initiative d'abandonner un système de traitement des boues de fosses septiques par lagunage, qui était autorisé, qui constituait une source d'odeur significative.

2000 Comme monsieur Levasseur le mentionnait tantôt, dans le cadre de l'exploitation du centre de compostage, l'entreprise a décidé de refuser des intrants qui étaient particulièrement malodorants, en l'occurrence, des boues d'abattoir.

2005 En 2002 aussi, il y a une initiative qui a été prise pour minimiser une source d'odeur que constituaient les bassins de rétention des eaux de lixiviation du centre de compostage en procédant, de façon périodique, à leur chaulage. Donc, en mettant, en ajoutant des quantités de chaux  
2010 prédosées, on provoquait l'élévation du Ph et, ainsi, l'atténuation des odeurs de ces eaux-là, qui donnait des résultats intéressants.

Et la même chose au niveau du lieu d'enfouissement, il y avait une problématique associée à la réception de certaines boues municipales, qui

2015 proviennent d'usines d'épuration des eaux usées, dont nous avons fait une  
sélection très sévère pour n'admettre que les boues qui ne causaient pas de  
problème d'odeur.

2020 Et, finalement, en 2004, nous avons mis en marche la station de  
valorisation des biogaz, ce qui nous a permis d'abandonner la torchère à  
flamme visible, qui constituait également une source d'odeur, pour la  
remplacer par un procédé de valorisation, qui nous permet de traiter de  
façon complète le biogaz.

2025 Si, pour conclure sur cet aspect-là, madame la Présidente, au niveau  
des odeurs, nous avons toujours apporté une attention particulière dans  
l'élaboration de notre projet. Quand vous le jugerez opportun, nous avons,  
pour le bénéfice de la Commission, des données intéressantes à soumettre à  
ce niveau-là.

2030

**MME NICOLE BOULET:**

Des données concernant quel aspect?

2035

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, la façon, les modalités d'évaluation de l'impact odeur que nous  
avons réalisée dans le cadre de l'élaboration du projet et les résultats  
que nous obtenons.

2040

**MME NICOLE BOULET:**

2045 Avant de procéder à ça, j'aimerais savoir, bon, il y a eu des  
résolutions des municipalités qui vous ont été transmises concernant des  
plaintes reçues, quelle a été votre approche par rapport à ces, en fait, à  
ces constatations-là et comment vous avez transigé avec les intéressés par  
rapport aux corrections de la situation?

2050

**M. LUC TURCOTTE:**

2055 Madame la Présidente, nous avons toujours agi dans ces cas-là, et de  
façon à minimiser les impacts. Nous exploitons un lieu d'enfouissement  
sanitaire, nous sommes conscients qu'il y a des répercussions au niveau des  
odeurs associées à ça et je vous dirais c'est notre défi quotidien au  
niveau de l'exploitation de contrôler ces sources-là.

En aucun temps nous n'avons agi seulement qu'en rétro-action, nous  
essayons d'être proactifs dans la solution de ces problèmes-là associés aux  
odeurs et puis je pense que la liste des actions que nous avons défilées



2060 tantôt venaient recouper les points qui avaient été soulevés par les  
résolutions, il y avait des problématiques associées au centre de compostage,  
nous avons fait des interventions au centre de compostage. Au niveau  
de l'enfouissement, c'est évident que la mise en place du système de  
captage des biogaz a eu des effets majeurs au niveau des odeurs.

2065

**MME NICOLE BOULET:**

J'aimerais peut-être savoir, de la part des personnes qui se sont  
exprimées en manifestant, et bien en fait, l'information qu'elles possé-  
daient concernant les plaintes d'odeurs, si, au cours de la dernière année,  
il y a eu une amélioration tangible pour corriger la, en fait, de correc-  
tions de la situation, monsieur Giroux?

2070

**M. RICHARD GIROUX:**

2075

Bon, je vois le tableau qu'ils ont mentionné, qu'ils ont enlevé le  
compostage en 2001, 2002, 2001, il faudrait que je revérifie, mais je vous  
dis bien franchement que, depuis les dernières années, c'est pire. Depuis  
les deux dernières années, quand les odeurs arrivent c'est encore plus  
sévère comme odeur, c'est plus désagréable.

2080

Moi, ça fait quand même quelques années, plusieurs années que je vis  
dans ce domaine-là, initialement, il n'y avait pas beaucoup d'odeurs,  
c'était quand même vivable, mais depuis les dernières années, les deux  
dernières années quand il y a des odeurs, c'est sûr que c'est plus quand,  
le matin ou le soir, mais quand même on vit, puis ce n'est pas rien  
d'agréable là, puis les odeurs sont plus, on les sent plus, elles sont  
plus, c'est agaçant, bien agaçant.

2085

2090 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Drainville.

**M. ROGER DRAINVILLE:**

2095

Comme j'ai dit tantôt, lorsque je reçois des plaintes, je les  
transmets directement au promoteur. Je m'adresse particulièrement à  
monsieur Gilles Denis, qui voit, dans les heures ou dans les jours qui  
suivent, à faire suivre, auprès du plaignant, une réponse pour savoir  
qu'est-ce qui s'est passé au juste, savoir pourquoi qu'il y a une plainte.

2100

Comme je vous ai dit, celui qui s'est plaint le plus souvent est à  
proximité de la plate-forme de compostage, ça fait que si monsieur Denis,  
de l'entreprise, est informé rapidement, il peut savoir quelle sorte de

2105 déchets qui étaient arrivés à la plate-forme de compostage, quelle sorte de travaux qui se faisaient ou ces choses-là ou quoi que ce soit, puis il peut prendre connaissance des travaux à faire ou à corriger pour éliminer les difficultés.

2110 **M. JACQUES PELLETIER:**

Monsieur Denis, est-ce que d'après vous, lorsqu'il y a des mauvaises odeurs, c'est associé au procédé ou c'est associé aux matières accueillies?

2115 **M. GILLES DENIS:**

Monsieur le Commissaire, ça peut dépendre des plaintes d'odeurs. Dépendamment de la date et de l'heure que la plainte est arrivée, et bien je vais vous donner un exemple, ça peut être associé à des travaux qu'on a faits pour le système de captage des biogaz. Si on a des travaux d'excava-  
2120 tion à faire dans des déchets, sur une période peut-être de 3 ou 4 heures, ça peut occasionner des odeurs temporaires. À ce moment-là, on est capable de dire au résident qui a fait la plainte, je vais prendre le téléphone, je vais l'appeler, je vais dire ça va cesser, c'est des travaux qu'on a faits,  
2125 qui ont duré 3 ou 4 heures.

Si, d'une autre façon, c'est causé par des conditions climatiques, je ne me cacherai pas. Si, je vous donnerais l'exemple quand il y a eu le smog dernièrement, et bien partout dans la région de Montréal ou partout,  
2130 il y avait des odeurs ou il y avait un smog, ça ne donne rien de cacher rien, c'est causé aux conditions climatiques. À ce moment-là, je vais dire aussitôt que les conditions climatiques vont changer, ce problème-là va cesser.

2135 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce qu'un système d'avertissement pourrait être pensable lorsque ces odeurs-là sont causées par des travaux que vous planifiez et puis que vous êtes capable de prévoir?

2140

**M. GILLES DENIS:**

C'est évident qu'on essaie de faire nos travaux quand les conditions climatiques vont être le plus favorables. Je vais vous donner l'exemple,  
2145 on ne fera pas des travaux à 07H00 le matin, quand il n'y a pas de vent, ou quand le temps, comme on dit, est mort. On va essayer de faire des travaux quand il y a des vents plus favorables ou que c'est plus avancé dans la journée. À ce moment-là, le risque d'avoir des odeurs est plus minimisé.

2150 **M. JACQUES PELLETIER:**

C'est là qu'elles s'en vont à Sainte-Geneviève.

2155 **M. GILLES DENIS:**

Pas nécessairement.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2160 Non.

**M. GILLES DENIS:**

2165 Pas nécessairement. Ce n'est pas, le but ce n'est pas de les déplacer, quand je dis qu'on les fait plus tard dans la journée, c'est que le, peut-être que monsieur Pagé pourrait avancer plus loin là-dessus, sauf que, au changement de pression atmosphérique causé tôt le matin ou en fin de journée, c'est plus problématique d'avoir des odeurs, que vers l'heure du midi ou à 1H00 de l'après-midi.

2170

**MME NICOLE BOULET:**

2175 J'aimerais savoir, monsieur Denis, je veux être sûr que j'ai bien compris, vous avez dit que ça, les problèmes d'odeurs se produisaient lorsque vous faisiez de l'excavation pour installer le captage du biogaz, est-ce que j'ai bien compris?

**M. GILLES DENIS:**

2180 Sur certains travaux, pas tous les travaux. On peut avoir certains travaux qui peuvent occasionner, de faire de l'excavation dans des déchets, c'est un exemple que je vous donnais. Il peut y avoir aussi d'autres causes. Si j'ai reçu un camion de, si on a reçu un camion qui contenait des boues d'usine d'épuration malodorantes et puis qu'on s'en est rendu 2185 compte lors du déversement, puis que ça a créé des odeurs fortes, on est capable de constater que, oui, il y a eu un problème, on va prendre le moyen pour que ce problème-là soit résolu, en avisant le générateur d'odeur qu'on ne recevra plus ces boues-là.

2190 **MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Turcotte, je vais demander à quelqu'un de venir poser 2 questions et on passera, par la suite, à l'information que vous vouliez nous donner. Alors, j'inviterais monsieur Jean-Michel Rondeau.

2195 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, bonsoir. J'ai apprécié qu'on ait donné les éléments de réponse à mon interrogation d'hier, relativement à la cellule numéro 3.

2200

Je suis un citoyen de Lanoraie et je voudrais ajouter ma petite note aussi dans le dossier des odeurs. Même si j'habite à quasi 8km du site d'enfouissement, j'ai des citoyens à Lanoraie, notamment sur le Rang Saint-François, notamment sur le Rang Saint-Henri, et également au village, qui se plaignent des odeurs, et pourtant on est à l'ouest de la municipalité, en sens inverse des vents dominants.

2205

Je ne vous dis pas que c'est continu, mais je dois vous dire que l'été, notamment, dans les journées humides et les soirs de grande rosée, ces odeurs-là sont là et elles sont manifestes. Alors, si on les sent chez nous et que c'est incommodant, alors je n'ose même pas m'imaginer comment ça peut être à Sainte-Geneviève.

2210

**MME NICOLE BOULET:**

2215

Est-ce que vous avez transmis ces informations-là?

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2220

J'ai signifié aux personnes, notamment, d'appeler et chez EBI et au Ministère, sauf que, dans un cas, un seul m'a répondu: **Ça ne me sert à rien, je vais me faire dire encore que c'est le fumier de mes vaches qui sent.**

2225

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Alors, vous avez une question?

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2230

Oui. Pour revenir à la cellule 3, on a parlé que la cellule était en encapsulée et, si j'ai bien compris tantôt, on parlait d'une membrane géotextile, est-ce que c'est exact?

2235

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

2240 **M. LUC TURCOTTE:**

Non, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

2245

Alors...

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2250

Alors, est-ce qu'elle est encapsulée?

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, madame la Présidente.

2255

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

De quelle façon?

2260 **M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, la cellule d'enfouissement 3, elle est imperméabilisée par l'aménagement d'un écran d'étanchéité périphérique en bentonite.

2265

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Oui, mais je parle sur le dessus, en surface?

2270 **M. LUC TURCOTTE:**

Ah! excusez. Présentement, madame la Présidente, la cellule est présentement en exploitation, donc, le recouvrement final n'est pas en place.

2275

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

2280 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Il sera en place quand?

2285 **M. LUC TURCOTTE:**

Il sera en place après que l'exploitation de la cellule d'enfouissement sera parachevée.

2290 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

C'est-à-dire?

2295 **M. LUC TURCOTTE:**

C'est-à-dire quand on aura terminé de mettre les déchets au sein de cette cellule-là.

2300 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Vous prévoyez quand à ce moment-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

2305 L'enfouissement au sein de la cellule 3 sera complété à la fin, elle sera complétée à la fin du mois de mars.

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2310 À la fin du mois de mars. Alors, à ce moment-là, elle sera encapsulée. Est-ce qu'il est exact que vous allez, pour une période indéfinie, entreposer par-dessus des matières résiduelles?

**MME NICOLE BOULET:**

2315 Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

2320 Je ne comprends pas la nature de la question, madame la Présidente.

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2325 Pour la durée de l'aménagement des cellules, des nouvelles cellules que vous voulez faire, est-ce que, durant cette période-là, vous n'allez pas entreposer les matières résiduelles par-dessus la cellule existante?

**M. LUC TURCOTTE:**

2330 On fait probablement allusion à la phase d'exploitation provisoire pour laquelle nous avons demandé une demande de dérogation au ministère de l'Environnement pour poursuivre l'exploitation du site.

**MME NICOLE BOULET:**

2335 Oui.

**M. LUC TURCOTTE:**

2340 Effectivement, il est prévu que, par-dessus la cellule, le niveau de la cellule d'enfouissement 3 présentement autorisé, nous avons fait la demande pour pouvoir mettre en place environ 4 à 5 mètres de matières résiduelles additionnelles pour maintenir le service.

2345 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Bon, ça veut dire que ça va être déposé sur le site après que la membrane va avoir été posée?

2350 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

2355 Madame la Présidente, il n'y a aucune membrane, je ne sais pas de quelle information, il n'y a pas de membrane de prévue sur la cellule d'enfouissement 3 actuelle. La membrane va être prévue sur le dessus de la nouvelle couche de déchets qui vont être mis en place.

2360 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Ça éclaire ma question. Un autre élément, quand on a parlé...

2365 **MME NICOLE BOULET:**

Ce sera votre dernière question, monsieur.

**M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

2370 Oui. Quand on a parlé tantôt, voyons, j'ai perdu le fil, quand on a parlé tantôt de, je m'excuse, j'ai perdu le fil de mon idée.

2375 **MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, vous pourrez nous revenir, je vais passer d'autres personnes et vous reviendrez. J'inviterais maintenant monsieur Bruno Cloutier.

2380

Oui, bonsoir, monsieur Cloutier.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2385 Bonsoir, madame la Présidente. Je vais essayer de ne pas perdre le fil, vous allez m'aider sûrement. Au niveau de ma première question, en réalité, si je me pose la question combien de camions à benne on aurait sur la route si les parcs de dépôt projeté, si ça ne marche pas? On a 12 millions de mètres cubes à excaver, est-ce qu'on est capable de répondre à  
2390 ma question, si je considère que les camions à benne normale, pas les gros européens, les camions artisans, la capacité c'est...

**MME NICOLE BOULET:**

2395 Monsieur Cloutier...

**M. BRUNO CLOUTIER:**

... 10 mètres cubes, donc, je suis capable d'évaluer que, s'il n'y a  
2400 pas le parc, il va y avoir 1,2 million de camions sur la route.

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Cloutier, je veux, je vous arrête ici, est-ce que vous avez  
2405 des questions qui concernent les odeurs, parce que...

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Ça, ça avait rapport avec le biogaz, j'en arrivais, mais j'en ai une  
2410 sur les odeurs aussi.

**MME NICOLE BOULET:**

Bien, j'apprécierais qu'on commence par les odeurs, si vous voulez.  
2415

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Oui.



2420 **MME NICOLE BOULET:**

Parce que le thème ce soir porte sur les odeurs et la santé.

2425 **M. BRUNO CLOUTIER:**

Bien, c'est ça, les biogaz...

**MME NICOLE BOULET:**

2430 Oui, mais les biogaz, oui oui, je le sais, mais disons, commencez par le plus simple.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2435 Ce n'est pas simple.

**MME NICOLE BOULET:**

Non.

2440

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Attendez, au niveau des odeurs, je vais vous débouler ça et puis, est-ce que le promoteur pense que les odeurs sont confinées à sa propriété, est-ce que le promoteur est convaincu et comment le suivi des odeurs, par un comité, pourra être documenté? Juste pour rajouter, c'est que voilà, le modèle en ce moment n'est peut-être pas adéquat, quant aux prévisions et surtout à la portée du rayon d'action au niveau des odeurs réparties en fonction de la rose des vents, pour les vents doux, ceux-là qui soufflent à 10% du temps? Donc, si je prends 365 jours fois 10% du temps, ça me donne 36 jours, fois 24 heures, si je répartis les odeurs par bloc de 24 heures, il y en a beaucoup au cours de l'année, des événements odeurs qu'on pourrait appeler.

2455 L'étude semble, dans l'étude d'impact, la répartition des odeurs, ça semble être limité aux limites de propriété, comment je pourrais dire ça, bon, des blocs de 4 heures...

**MME NICOLE BOULET:**

2460

Vous dites que le promoteur, d'après ce que j'entends de ce que vous me dites, que les...

2465 **M. BRUNO CLOUTIER:**

Son modèle, il serait sous-évalué, autrement dit. Là, on sait que les odeurs vont jusqu'à 8km. Par expérience, moi je sais que les odeurs à vents doux, des petits vents, les vents du matin et les vents du soir, souvent on pense qu'il n'y a pas de vent, mais il y a une...

2470 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

2475

**M. BRUNO CLOUTIER:**

... il y a des odeurs qui arrivent au-delà de 3,2km, on parlait de 4km tantôt, le modèle du promoteur, étudié par Odotech, le rayon d'action des odeurs, c'est plus petit. Ensuite, le...

2480

**MME NICOLE BOULET:**

Vous voulez savoir si le modèle qu'il a utilisé est...

2485

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Est valide.

2490 **MME NICOLE BOULET:**

... est valide pour le contexte de ce qui se passe, en tout cas, de ce que les gens mentionnent en termes d'odeurs, c'est ça que vous voulez savoir?

2495

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Grosso modo, oui.

2500 **MME NICOLE BOULET:**

Bon, monsieur Turcotte.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2505

Comment on va le valider?

**M. LUC TURCOTTE:**

2510 Madame la Présidente, l'évaluation de l'impact odeur que nous avons  
réalisée dans le cadre de ce projet a considéré les conditions maximisant  
l'impact odeur. Donc, pour l'ensemble des sources d'odeurs que nous avons  
inventoriées précédemment, nous avons considéré les sources à leurs  
conditions maximales et puis nous sommes d'avis, madame la Présidente, que  
2515 les éléments d'information complémentaire que nous pourrions apporter tantôt  
devraient être en mesure de répondre les questions qui nous sont posées  
présentement.

**MME NICOLE BOULET:**

2520 Juste pour compléter un peu, vous nous avez parlé du comité de  
surveillance des odeurs, quel a été le rôle de ce comité-là, compte tenu  
des plaintes qui vous ont été formulées, et me rappeler de qui est formé le  
comité de surveillance?

2525

**M. LUC TURCOTTE:**

D'accord, madame la Présidente. Pour bien détailler le rôle du  
comité de suivi des odeurs et de son fonctionnement et les gens qui y  
2530 participent, je vais demander à monsieur Thierry Pagé, qui est également  
impliqué à ce niveau-là, de poursuivre s'il vous plaît.

**MME NICOLE BOULET:**

2535 D'accord. Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ:**

Oui, madame la Présidente. Donc, le comité de suivi des odeurs est  
2540 constitué de riverains vivant dans le voisinage immédiat, donc, à proximité  
de la limite de la propriété, donc, on parle de la soixantaine de résidents  
qui vivent immédiatement à proximité du site, et l'objectif principal de ce  
comité est de fournir des outils à l'exploitant pour faire la relation  
entre, justement, certaines opérations, certains intrants, certaines  
2545 conditions météorologiques et les perceptions d'odeurs.

Le comité est en opération depuis le mois de novembre et ce sont des  
gens qui ont été formés à bien reconnaître les odeurs, pouvoir, donc, les  
identifier et donner des quantifications au niveau des odeurs, de façon à  
2550 pouvoir donner le plus d'information factuelle sur des observations qui  
sont faites en fonction d'une observation. Donc, lorsque les gens sont à  
l'extérieur, le comité fonctionne en mode vigie. Donc, lorsque les gens  
sont, vaquent à leurs opérations courantes, et ils observent une odeur. À  
ce moment-là, ils vont faire une observation sur une fiche et tout le monde

2555 utilise la même fiche et les informations sont transmises au promoteur, de façon à ce qu'il puisse associer à des opérations sur son site. Donc, ça va dans le même sens que, de donner toujours de la meilleure information pour pouvoir gérer les odeurs.

2560 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ces rapports-là sont disponibles, est-ce qu'on peut voir les résultats en fait, les informations qui ont été compilées par ce comité-là? Est-ce que c'est quelque chose qui est disponible?

2565

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, madame la Présidente, ces informations-là sont disponibles. D'ailleurs, c'est des informations qui sont transmises ou qui seront transmises au comité. En tant que tel, c'est une collaboration à ce niveau-là, il n'y a pas de, ce n'est pas des données secrètes.

2570

**MME NICOLE BOULET:**

2575 D'accord. Peut-être une question complémentaire. Vous dites que ce sont des résidents qui restent à proximité du site qui font partie du comité, est-ce que c'est suffisant que ce soit uniquement des résidents qui restent à proximité du site, alors que les informations qui nous ont été données ce soir concernent aussi des résidents qui restent à une distance  
2580 quand même assez importante du site, on est allé jusqu'à 4km, donc, est-ce que vous avez évalué la pertinence de modifier un peu la composition du comité?

**M. LUC TURCOTTE:**

2585

Monsieur Pagé va répondre à cette interrogation.

**MME NICOLE BOULET:**

2590

D'accord.

**M. THIERRY PAGÉ:**

2595 Oui. L'objectif, en fait, est de travailler avec les gens qui sont susceptibles d'être le plus souvent exposés au niveau des odeurs, c'est notre première ligne de défense. Le but n'est pas de faire un suivi en continu des odeurs. Le but est d'identifier des épisodes, donc, des événements odeurs, comme monsieur Cloutier a mentionnées, pour faire des relations entre des événements odeurs qui sont perçues par les gens à

2600 proximité et les opérations. Donc, c'est le principal objectif, c'est un  
outil de travail pour le promoteur.

**MME NICOLE BOULET:**

2605 D'accord. Monsieur Cloutier, vous avez une deuxième question?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2610 Bien, j'ai trouvé une note ici, c'est peut-être une question  
complémentaire, je vais vous la lire. Le transfert des déchets, théorique-  
ment, c'est l'inconnu, mais physiquement, donc, il y a des engagements sur  
des seuils limites d'odeurs, suite à ça, il y a possibilité d'arrêter le  
désenfouissement; quels sont ces seuils? Comment ont-ils été établis? À  
2615 combien estime-t-on le nombre de citoyens requis, répartis sur 5km, combien  
on devrait en avoir sur le comité d'odeurs pour que ce soit valide?

**MME NICOLE BOULET:**

2620 Bien, la réponse que vient de nous faire le promoteur c'est qu'il y  
a une soixantaine de résidents qui résident à proximité du site, qui font  
partie du comité et qui, c'est bien ça que j'ai compris?

**M. LUC TURCOTTE:**

2625 Non, monsieur Pagé, quand il parlait des 60, c'est les environs, il  
y a 60 résidences dans un rayon de 2km du site et puis il y a 12 citoyens  
riverains qui participent au comité de suivi des odeurs. Il faut voir,  
madame la Présidente, la participation involontaire. Nous avons sollicité  
plus de personnes pour participer au comité de suivi des odeurs, mais au  
2630 moment où l'on se parle, la réponse n'a pas été plus élevée que ce niveau-  
là. Donc, nous comptons, évidemment, sur le travail de ces 12 personnes-  
là, mais nous sommes également ouverts à ce que le comité soit augmenté,  
pour être en mesure d'avoir un meilleur portrait de la situation aussi.

2635 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2640

Est-ce qu'il y a des agriculteurs sur ce comité-là?

2645 **M. LUC TURCOTTE:**

Je vais demander à monsieur Pagé s'il a plus de détails au niveau des rôles des différents citoyens.

2650 **M. THIERRY PAGÉ:**

Au niveau des gens, en fait, qui participent au comité, toutes les données sont traitées d'un point de vue confidentiel, d'un point de vue, ou anonyme plutôt, d'un point de vue des gens. Donc, comme il y a très peu de  
2655 gens, je préfère ne pas répondre à la question, parce que ça permettrait automatiquement d'identifier des gens, et on s'est engagé à ce que tout soit parfaitement anonyme, au niveau des gens qui participent, ou s'il y a des gens qui veulent le dire qu'ils participent, à ce moment-là, ils pourront le dire eux-mêmes.

2660

**M. JACQUES PELLETIER:**

Bon. Comment interprétez-vous les résultats? Quand est-ce qu'une situation va être jugée critique, quand est-ce qu'une situation est jugée  
2665 acceptable? Vous avez parlé de formation de ces personnes, en quoi ça consiste la formation que vous leur offrez et comment vous compilez les résultats pour arriver à dire bon bien là, la situation est de niveau A, ça commande tel type d'action, et caetera? Est-ce que vous avez des normes d'opération?

2670

**M. THIERRY PAGÉ:**

Pour répondre au premier volet, de point de vue de la formation, j'aimerais dire que, pour commencer, un premier élément, le type de mise  
2675 sur pied de tel type de comité, ce n'est pas une première, c'est une activité qu'on fait à plusieurs endroits et qu'on fait même, on anime même des comités comme ça outre-mer. Donc, c'est vraiment une expertise où les gens sont formés. On essaie d'avoir les données les plus objectives et scientifiques possibles.

2680

Donc, on commence à donner une formation au niveau des, aux gens, pour leur expliquer comment on perçoit les odeurs et les différents mécanismes qui vont influencer la perception, la perception et la dispersion des odeurs. Donc, il y a une petite formation pédagogique, si  
2685 je pourrais dire, au niveau des odeurs.

Par la suite, il va y avoir une série de tests où on va enseigner aux gens à distinguer différents niveaux d'intensité d'odeurs. On va travailler avec, aussi, les différents types d'odeurs qui sont réellement

2690 perçues sur le site. Donc, c'est des échantillons qu'on a été prendre sur le site et on fait sentir aux gens les échantillons.

Aussi, on travaille avec ce qu'on appelle le caractère édonique, donc, c'est l'appréciation des odeurs, donc, leur niveau d'appréciation des  
2695 odeurs. Donc, est-ce que l'odeur est neutre, désagréable, très désagréable et, essentiellement aussi, une compilation des données météorologiques observées.

D'un point de vue des niveaux qui sont considérés acceptables, les  
2700 données ne sont pas traitées en termes d'acceptabilité, mais sont traitées plutôt de mise en relation avec des activités sur le site. Donc, même si l'odeur était faible, on va se servir de cette information-là pour pouvoir faire le lien avec des opérations dans la mesure du possible. Donc, ce n'est pas en termes d'acceptabilité, c'est vraiment en termes des opéra-  
2705 tions, comment on réussit à identifier des opérations qui sont génératrices d'odeurs perçues sur le site, perçues à l'extérieur du site.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2710 Donc, ce n'est pas davantage orienté vers une préoccupation du confort des citoyens, mais bien pour une performance et une efficacité de vos modes d'opération?

**M. THIERRY PAGÉ:**

2715 C'est orienté sur l'amélioration des processus de gestion des opérations pour le promoteur. Au niveau du confort olfactif, donc, qui donne un portrait, je référerais plutôt les gens sur l'étude d'impact sectorielle qu'on a déposée.

2720

**M. JACQUES PELLETIER:**

Donc, si quelqu'un trouve que ça sent mauvais, il est mieux d'appeler au 450-836-7530, plutôt que de faire partie du comité?

2725

**M. LUC TURCOTTE:**

Est-ce que c'est une question?

2730 **M. JACQUES PELLETIER:**

Bien, c'est ... oui, parce que vous me dites que votre comité c'est pour les fins de l'entreprise.

2735 **M. LUC TURCOTTE:**

C'est votre perception des choses, monsieur le Commissaire. En fait, si nous améliorons la situation, le résultat c'est que les niveaux d'odeurs vont diminuer et puis c'est les citoyens qui vont en bénéficier.

2740

**M. JACQUES PELLETIER:**

O.k. Mais, et ça, vous l'appellez le comité de?

2745 **M. LUC TURCOTTE:**

Comité de suivi des odeurs.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2750

O.k. Ça marche.

**M. LUC TURCOTTE:**

2755 Juste apporter une précision, monsieur le Commissaire, si nous ne dévoilons pas le nom des membres, c'est vraiment parce que c'est l'engagement que nous avons eu envers les quelques citoyens riverains que nous avons réussi à convaincre de participer à ce comité-là. C'est la seule et unique raison.

2760

**M. JACQUES PELLETIER:**

2765 Je vous comprends et puis, si je vous avais demandé le nom de quelqu'un, vous faites bien de me le rappeler, je voulais juste demander la sorte de monde, est-ce qu'il y a un agriculteur sur le comité? C'est tout ce que je voulais savoir.

**M. LUC TURCOTTE:**

2770 Je vais demander à monsieur Pagé s'il est au courant de l'occupation de chacun des membres.

**M. THIERRY PAGÉ:**

2775 On n'a pas fait de relevé de l'occupation professionnelle des gens. Les gens ont des activités diverses, il y a différents types de professionnels, différents types d'activités professionnelles et, donc, il n'y a pas eu de discrimination, c'est sur une base volontaire, tout le monde était invité à participer. Donc, d'un point de vue des agriculteurs, s'il y a



2780 des agriculteurs qui veulent, qui participent au comité, veulent vous le dire, et bien ils viendront vous le dire.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2785 Mais dans l'expérience que vous avez, de par le monde où des comités comme ça fonctionnent, est-ce qu'il y en a des agriculteurs sur les comités ailleurs?

**M. THIERRY PAGÉ:**

2790 Bien, par exemple, on a fait la même expérience pour le complexe environnemental Saint-Michel, pour le suivi des odeurs de compostage, il n'y avait pas d'agriculteur. On en a fait, en général, c'est en milieu urbain qu'on fait ces activités-là.

2795

**M. JACQUES PELLETIER:**

Ils sont rares à Saint-Michel.

2800 **M. THIERRY PAGÉ:**

Et ils sont rares. Donc, mais qu'il y ait des agriculteurs ou pas d'agriculteur, ça ne change pas grand-chose. Ce qui nous intéresse c'est que les gens, lorsque les gens perçoivent les odeurs, d'avoir leur témoignage et les agriculteurs peuvent aussi bien percevoir les odeurs que ceux qui ne sont pas agriculteurs. Donc, pour nous, ça ne change absolument rien.

2805

**M. JACQUES PELLETIER:**

2810

C'est beau, merci.

**MME NICOLE BOULET:**

2815 Juste un complément. Si je comprends bien, bon, en fait, le comité sert à aider l'entreprise à améliorer ses façons de faire, dans le fond, pour diminuer les odeurs, mais le comité existe depuis le mois de novembre, vous prévoyez que ça va prendre combien de temps avant que des résultats probants puissent être, en fait, des actions et des résultats probants puissent être réalisés?

2820

**M. THIERRY PAGÉ:**

Il y a déjà eu des actions qui ont été réalisés de la part de, au

2825 niveau des opérations, parce que déjà on a pu identifier certaines odeurs qui pouvaient provenir à des moments précis, et l'exploitant, et bien on a travaillé à voir comment il pouvait adapter ses opérations, dans la mesure du possible, pour minimiser l'impact que ça pouvait apporter.

2830 **MME NICOLE BOULET:**

Et, en attendant, les gens qui se plaignent, vous leur dites quoi? Les gens qui se plaignent d'odeurs actuellement, est-ce que, vous leur dites quoi pour améliorer leur confort ou, est-ce que vous avez des propositions à leur faire, des suggestions? Est-ce qu'il y a des choses  
2835 qui ont été mises en place pour faire en sorte que ce soit plus facile à vivre?

**M. LUC TURCOTTE:**

2840

Depuis la mise sur pied du comité de suivi des odeurs, un des premiers réflexes qu'on a quand on a des plaintes d'odeurs, souvent qui nous arrivent via le ministère de l'Environnement, c'est de contacter la personne et puis de lui suggérer d'intégrer le comité de suivi des odeurs  
2845 pour nous aider si les odeurs constituent une problématique pour cette personne-là, qu'elle nous aide à bien identifier à quel moment ça se produit et puis d'identifier la cause, pour qu'on puisse travailler activement à solutionner cet impact.

2850 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Cloutier, est-ce que ça a répondu à votre question?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2855

Bien, regardez, si c'est 12 personnes qui font partie du comité, si les 12 personnes restent toutes à la même place, on ne peut pas nécessairement, plus tard, valider certaines façons de faire. À combien estime, pour la firme Odotech, est-ce que les gens qui ont été invités, est-ce que c'est  
2860 des gens en dedans de 2km, est-ce que ça a été 5km l'invitation? Et puis combien, lui, il voudrait sur son comité pour que, dans 1 an ou 2, il ait un bon portrait? Combien de personnes, 24, sur 5km, 30?

**MME NICOLE BOULET:**

2865

La première partie de la question, les gens qui ont été invités, c'est des gens qui restent à proximité du site. Donc, ce n'est certainement pas des gens qui restent à 5km. Peut-être, est-ce que vous

2870 êtes en mesure de préciser la distance de résidence des participants, du site?

**M. LUC TURCOTTE:**

2875 Madame la Présidente, lorsque nous avons mis sur pied le comité de suivi des odeurs, nous avons sollicité 125 personnes. Quand on regarde, en considérant que, dans un rayon de 2km, il y a 67 résidences, donc, on avait débordé, on était rendu à 3, 3.5km.

**MME NICOLE BOULET:**

2880

D'accord.

**M. LUC TURCOTTE:**

2885 Donc, il y avait eu 125 personnes qui avaient été sollicitées. Et puis je dirais, pour répondre à la première partie de la question, malgré le faible nombre de personnes qui se sont montrées intéressées à participer au comité, les 12 personnes sont relativement bien réparties sur le pourtour du site, particulièrement dans la direction des vents dominants.

2890

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

2895

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Donc, les gens à 4km n'ont pas été invités à ça?

**MME NICOLE BOULET:**

2900

Bien, c'est-à-dire que, ce que monsieur Turcotte dit c'est qu'il y avait un échantillon assez, une répartition assez large de l'échantillon, des gens qui étaient invités.

2905

Alors, ça va, monsieur Cloutier?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Oui.

2910

**MME NICOLE BOULET:**

Vous en étiez à votre deuxième question, est-ce que...

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2915

Une très courte.

**MME NICOLE BOULET:**

2920

Oui.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2925

Parce que j'avais quand même la première que j'avais commencée, je vais la garder celle-là, puis je la trouve très intéressante. Santé publique, on parlait du parc de dépôt après-midi, je n'ai pas très très compris, je pense que les dépôts entreposés ne sont pas très pollués, ils le sont peut-être un peu, moi, comme simple citoyen, si je prends, si je fais un carré de sable avec ce qui est excavé, puis je fais jouer mes enfants dedans, est-ce que j'ai à m'inquiéter?

2930

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

2935

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Je comprends que ça respecte la pollution, tu as des seuils minimum, mais?

2940

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

2945

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, comme on l'a mentionné cet après-midi, la caractérisation des sols qui a été réalisée dans le cadre du projet confirme ou démontre qu'il n'y aurait aucun impact associé à la mise en place de ces déblais-là sur la qualité de l'eau souterraine ou sur quoi que ce soit au niveau d'émission de contaminants.

2950

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2955

Donc, c'est ça au niveau de l'eau souterraine, peut-être, mais il y a peut-être quand même une petite partie de métaux lourds qui sont présents, si ce n'est pas dangereux pour les eaux souterraines, si on décide de transférer les matériaux ailleurs pour revaloriser un terrain,

2960 est-ce qu'il y aurait un danger qu'un enfant joue, dans le futur, dans ça  
et puis que ce soit dangereux pour lui? On ne sait pas où va aller le  
matériel, mais bon, est-ce que j'ai à m'inquiéter de ça?

**MME NICOLE BOULET:**

2965 Bien, moi je pense que oui, mais monsieur Turcotte...

**M. LUC TURCOTTE:**

2970 Bien, dans un premier temps, ça a été clairement identifié, madame  
la Présidente, à quel endroit serait le matériel et puis, comme j'ai dit  
tantôt, les caractérisations ont été faites et puis ces matériaux-là ne  
présentent pas de problème de contamination à ce niveau-là.

**MME NICOLE BOULET:**

2975 Ça va, monsieur Cloutier?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2980 Oui, sauf que, ce que j'ai entendu après-midi, ce n'est pas sûr que  
ça va être accepté, le dépôt.

**MME NICOLE BOULET:**

2985 Bien là, on ne peut pas présumer de rien au moment où on se parle.  
Alors, c'est à suivre.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

2990 C'est à suivre, merci.

**MME NICOLE BOULET:**

2995 Monsieur Turcotte, vous avez parlé d'une présentation, alors 5  
minutes, combien de temps vous avez besoin?

**M. LUC TURCOTTE:**

3000 Cinq minutes nous suffiront, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**M. LUC TURCOTTE:**

3005

Je vous remercie. C'est monsieur Pagé qui va présenter ce document.

**MME NICOLE BOULET:**

3010

Parfait.

**M. THIERRY PAGÉ:**

3015

Madame la Présidente, le but de la présentation est un peu de vous montrer la démarche qu'on a utilisée d'un point de vue de l'étude d'impact odeurs qui a été faite et des travaux qui ont été faits et des résultats qui ont été obtenus d'une façon assez résumée pour la compréhension de tout le monde.

3020

Donc, dans un premier temps, on a fait une caractérisation exhaustive des différentes sources d'odeurs sur le site. Donc, on a beaucoup parlé des différentes sources d'odeurs, donc, on voit la cellule 1 est une source, la cellule 2A, 2B, 2C, station de valorisation des biogaz, donc, on a parlé de l'oxydateur thermique, l'usine de traitement des boues usées. Actuellement, il y a encore la lagune d'infiltration qui émet des odeurs de façon importante en saison estivale. Il y a la cellule 3, donc, qui va émettre aussi des odeurs, et le centre de compostage. Donc, on a fait des travaux sur le terrain, des échantillonnages, en différentes conditions, pour connaître le potentiel d'émission d'odeurs de chacune de ces sources.

3025

3030

Donc, juste pour expliquer un peu, pour que les gens comprennent le type de mesures qu'on fait. Donc, dans un premier temps, comme la majeure partie des sources d'un site d'enfouissement ce sont des sources surfaciques, donc on procède à des échantillonnages sur le terrain. Donc, on prend des chambres de flux, donc, ce sont des équipements qu'on met directement sur le sol et on peut déterminer exactement le niveau d'odeur qui s'échappe au niveau du sol.

3035

3040

Par la suite, on va en laboratoire où, à l'aide d'un olfactomètre, donc, utilisant des humains, donc, on va déterminer le niveau d'odeur, donc, on va travailler en concentration odeur. Donc, on va déterminer le niveau d'odeur qu'il va y avoir à chacune des sources. De façon complémentaire, on va aussi faire une caractérisation physico-chimique en laboratoire pour connaître les composés-traces, qui composent l'échantillon à la surface du sol.

3045

3050 Pour bien comprendre le jargon, en fait, qui est présenté dans nos résultats, pour vous expliquer, donc, différentes, certaines définitions importantes au niveau des odeurs, parce que c'est important, je pense, de parler de façon quantitative au niveau des odeurs, donc, il y a des niveaux d'odeurs qui ont été définis par le Comité scientifique. Donc, le niveau de base, en fait, c'est ce qu'on appelle le seuil de perception olfactif.

3055 Donc, le seuil de perception olfactif, c'est le seuil auquel on perçoit les odeurs. Donc, par définition, c'est une unité odeur par mètre cube. Donc, on va revoir cet élément-là. Donc, qui correspond à 50% de la population qui perçoit une odeur et c'est un niveau à lequel on n'est pas encore capable de reconnaître l'odeur, on ne fait que la percevoir.

3065 Deuxième élément important, c'est le seuil de reconnaissance de l'odeur. Donc, c'est le seuil à partir duquel cinquante pour cent (50%) de la population va reconnaître l'odeur. Encore faut-il que les gens connaissent l'odeur en question. En général, c'est de 2 à 3 unités odeur par mètre cube. Donc, il faut être deux à trois fois plus concentré, finalement, en odeur pour être capable de reconnaître les odeurs. Donc, pour des fins de simplifications, on va parler de 2,5, la moyenne entre les deux.

3070 Ensuite de ça, bon, pour vous donner une idée de ce que ça peut représenter, et bien le seuil de reconnaissance c'est lorsqu'on épluche une orange à table, donc, l'odeur qu'on peut percevoir, le niveau d'odeur, ça peut représenter le seuil de reconnaissance, donc, un niveau d'odeur qui représente le seuil de reconnaissance.

3080 Il y a aussi le seuil de nette perception qui correspond au seuil auquel 50% de la population va avoir une nette perception. Donc, en général, ça va être 5 unités odeur par mètre cube. Pour vous donner une analogie lorsqu'on rentre dans la pièce, dans une maison où on a fait cuire, par exemple, on a fait une sauce à spaghetti, il y a une odeur quand même imprégnée, que tout le monde va reconnaître dans la pièce, et ça va donner un ordre de grandeur du niveau d'odeur.

3085 Pour vous donner une image plus élevée aussi, lorsqu'on rencontre une mouffette qui a été écrasée sur le bord de la route, où l'odeur est quand même très forte, et bien on va parler de niveau d'odeur de 50 à 75 unités odeur par mètre cube. Donc, ça vous donne l'ordre de grandeur.

3090 Vous avez déjà vu ici ce graphique-ci, donc, la répartition des différents types d'odeurs. Donc, effectivement, certaines sources vont être perçues dans différentes régions. Donc, les gens qui habitent plus près du compostage vont plus percevoir l'odeur associée au compostage.

3095 Donc, ça représente la répartition de chacune des sources qui sont émises sur le site.

3100 Donc, ici on voit sur ce graphique-ci, donc, les petits points rouges ce sont les résidences qui sont à proximité du site, donc, dans un rayon immédiat. Il y a aussi des gens qui habitent dans une agglomération, ici, à proximité de Berthier.

3105 Donc, ici je vous présente les zones auxquelles on va avoir des odeurs qui vont être reconnaissantes, donc, la fréquence à laquelle on va avoir des odeurs reconnaissables. Donc, on a la première zone, qui est la zone où la fréquence est la plus élevée. En fait, c'est la zone à l'est et au nord-est du site. Donc, l'odeur qu'on peut percevoir sur la 40, donc, lorsqu'on passe sur la 40, et les riverains qui habitent dans ce secteur-ci. Donc, c'est fréquence de 2,5 à 5% du temps où on aurait, où on a des odeurs reconnaissables.

3110 Ensuite de ça, on a d'autres zones, d'autres îlots, où les niveaux d'odeurs sont, donc, des odeurs reconnaissables de 1 à 2,5% du temps dans l'année. Donc, ici, sur le Rang des Cascades, donc, il y a les odeurs, les activités de compostage qui vont avoir un impact, les quelques maisons ici, 3115 le Rang du Bois-d'Autray ici et l'exploitation au niveau des canneberges ici.

3120 Et, finalement, il y a des zones qui sont soit plus éloignées ou pas dans la direction des vents dominants, qui vont être aussi exposées à des niveaux d'odeurs reconnaissables. Donc, il peut y avoir des odeurs qui sont perçues, mais de façon moins fréquente, donc, la région ici, donc, de 0,2 à 1% du temps dans l'année, et dans la zone ici, donc, qui est une zone de Saint-Thomas.

3125 Donc, lorsqu'on parlait des témoignages au niveau de la, le moment où on perçoit les odeurs, donc, sur la portion du temps où on perçoit les odeurs, quelle est la distribution du temps, donc, des moments auxquels on va percevoir les odeurs. Donc, on s'aperçoit que, bon, les odeurs, 3130 l'information qui a été dite tout à l'heure va être grandement influencée par la vitesse du vent. Donc, plus les vents sont faibles, plus les odeurs sont susceptibles d'être perçues.

3135 Donc, la nuit, en général, les vents sont plus faibles. Donc, on va avoir une bonne proportion des odeurs qui, effectivement, vont être perçues la nuit. À l'aube, donc, c'est quand même une période de 2 heures à l'aube. La journée, donc, où on voit que, pour une plage de 08H00 à 17H00, finalement, la distribution horaire, donc, c'est relativement peu fréquent. Coucher du soleil et en soirée. Donc, ça...



3140 D'un point de vue des éléments, pourquoi est-ce qu'on va arriver à  
un niveau d'odeur similaire avec le projet, par rapport à la situation  
actuelle, il n'y a pas seulement que l'influence des activités de transfert  
des déchets qui sont globalement le même niveau que le compostage. Donc,  
il y a effectivement l'élimination d'une source importante. Il y a le  
maintien de l'achalandage actuel, donc, le front d'enfouissement n'est pas  
3145 plus grand. Donc, c'est le même niveau d'odeur. Il n'y a pas d'augmenta-  
tion aussi des émissions de biogaz. Donc, avec le captage d'élimination du  
biogaz, graduellement, donc, il n'y a pas plus d'émission de biogaz  
qu'actuellement. Il y a une imperméabilisation des cellules 1, 2A, 2B et  
2C avec le projet. Et, confinement les opérations de transfert des  
3150 déchets. Donc, et il y a aussi le fait que les opérations vont être  
recentrées au centre de la propriété, ce qui va augmenter la distance  
moyenne avec les riverains. Donc, globalement, de notre point de vue, le  
niveau d'impact odeur va être similaire à la situation actuelle. Dans  
certains endroits, ça va sentir un peu moins souvent, dans d'autres  
3155 endroits, ça pourrait sentir un peu plus souvent, ça dépend de où on se  
situe exactement, et tous les détails sont dans l'étude qu'on a déposée.

**MME NICOLE BOULET:**

3160 Merci beaucoup. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gaétan  
Bayeur. Bonsoir, monsieur Bayeur.

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

3165 Bonsoir. Ma question c'est une question de degré de confiance sur  
l'efficacité du promoteur à contrôler les odeurs, je m'explique. C'est que  
ça fait quand même au-delà de 25 ans qu'on a des problèmes d'odeur. Les  
odeurs n'ont fait que croître avec les années et avec l'expansion du site  
d'enfouissement, et je vais vous donner un exemple, je pense, très concret,  
3170 c'est lorsque l'entreprise a implanté son centre de compostage, on a eu des  
problèmes d'odeur les premières années, je crois que c'est 97 ou 98, dans  
ces coins-là, on a eu des problèmes d'odeur importants parce que, ils l'ont  
admis tantôt, ils recevaient des boues d'abattoir et c'était vraiment,  
excusez le mot, mais écoeurant comme odeur, des gens, en tout cas, ça  
3175 sentait le vomis, en gros, et puis les gens se sont plaints à maintes  
reprises à la Municipalité. La Municipalité a passé une résolution à  
l'effet d'aviser le Ministère de la situation et le promoteur, ont demandé  
une session spéciale du conseil municipal pour expliquer le point de vue.  
Ils sont venus à la Municipalité, puis ils ont nié carrément que la  
3180 provenance des odeurs venait du centre de compostage. Ils ont demandé à la  
Municipalité de rescinder les résolutions parce qu'il disaient, avec le,  
ils sont venus avec leur spécialiste, la carte des vents, dire écoutez, ça  
ne peut pas être le centre de compostage, donc, ce n'est pas, le problème

3185 n'est pas là, et qu'on, ils ont demandé de rescinder les résolutions, ce  
que la Municipalité a fait dans le temps, ce n'était pas le même conseil  
qu'aujourd'hui, il faut dire, mais...

**MME NICOLE BOULET:**

3190 Est-ce que vous pouvez poser votre question?

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

3195 Oui, la question c'est comment peut-on avoir confiance dans  
l'efficacité du contrôle des odeurs, alors que ça fait 25 ans qu'on a des  
problèmes d'odeur et que les odeurs, au lieu de décroître, s'en vont en  
augmentant avec le temps et avec l'augmentation des activités?

**MME NICOLE BOULET:**

3200 Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

3205 Madame la Présidente, au niveau du contrôle des odeurs, c'est une  
priorité de tous les jours pour notre entreprise. Nous avons démontré que  
nous avons mis en place au cours des dernières années, avec des investisse-  
ments importants, des mesures de contrôle, en passant par le captage des  
biogaz.

3210 Au niveau de la plate-forme de compostage, nous avons présenté, lors  
de la visite après-midi, qu'on avait eu des lacunes au niveau de  
l'opération lors de la mise en service du centre de compostage. On a  
rétabli la situation, avec des mesures très très précises, que nous  
3215 continuons de mettre en place, de faire mettre en application, et puis nous  
avons l'intention de poursuivre ce cheminement d'amélioration continue je  
dirais et puis nous sommes conscients que monsieur Bayeur est un résident  
relativement rapproché du lieu d'enfouissement et puis nous, évidemment,  
nous serions très heureux de l'avoir sur notre comité de suivi des odeurs  
3220 pour qu'il nous apporte sa contribution.

**MME NICOLE BOULET:**

3225 Votre autre question, monsieur Bayeur.

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

La deuxième question, je demande à la Commission la permission de

3230 poser une question sur un autre sujet que les odeurs, compte tenu que je  
suis le dernier, je pense, au niveau des, et puis compte tenu de l'heure,  
j'aimerais poser une autre question qui ne touche pas les odeurs.

**MME NICOLE BOULET:**

3235 Il reste 6 personnes encore, 6, 7, 8.

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

Sur les odeurs?

3240

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

3245 **M. GAÉTAN BAYEUR:**

Bon, je croyais qu'on en avait juste 5, je m'en excuse. Bon bien,  
s'il faut que je la pose sur les odeurs, je vais la poser également sur les  
odeurs, je vais en poser une deuxième.

3250

**MME NICOLE BOULET:**

Oui, d'accord.

3255 **M. GAÉTAN BAYEUR:**

Je l'ai un peu mentionnée tantôt, ça fait 25 ans que les gens du  
secteur respirent les odeurs du site d'enfouissement et, avec le projet  
qu'on nous propose, j'ai l'impression que ça va être encore 30 ou 40 ans  
3260 que les gens vont avoir à subir des odeurs par rapport à cela. Et, dans ce  
sens-là, je me demande, surtout au niveau de, ce que j'ai entendu tantôt au  
niveau de la Santé publique, que même si les concentrations des particules  
ou des éléments ou je ne sais pas trop les, en tout cas, les produits, puis  
même s'ils sont en-deçà des normes permises, mais l'accumulation de tous  
3265 ces produits-là, tu sais, moi, si je prends une aspirine ou une tylenol ou  
peu importe, si j'en prends une de chaque, même si chacune d'entre elle est  
en-deçà de la norme, mais si j'en prends 50, je ne suis pas sûr que l'effet  
ne sera pas néfaste. C'est dans ce sens-là, à long terme, pendant encore  
30 ans, les gens vont avoir à respirer ces produits-là. Alors, je me  
3270 demande s'il n'y aura pas des effets à très long terme? De toute façon, je  
pense qu'on a fait plus que notre part sociale à respirer ça depuis vingt-  
cinq (25) ans, on devrait, à mon avis, on ne devrait pas être, subir encore  
ça pendant 30 ou 40 ans.

**MME NICOLE BOULET:**

3275

Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

3280

Madame la Présidente, dans le cadre de la réalisation de ce présent projet, Dépôt Rive-Nord a toujours apporté une importance prioritaire au niveau des aspects de santé. Reconnaisant l'importance de cet aspect-là dans le cadre de son projet, autant pour la population riveraine que les propres travailleurs du lien d'enfouissement, Dépôt Rive-Nord a réalisé une

3285

étude d'impact, une étude préliminaire d'analyse de risque de l'impact sur la santé. Je vous dirais que c'était de façon volontaire, puisque la directive du ministère de l'Environnement n'exigeait pas une telle étude.

3290

Nous avons basé l'étude sur des critères très précis, recommandés même par le ministère de l'Environnement, pour d'autres études similaires, et par l'Agence américaine de l'environnement, qui est l'EPA, et puis les conclusions de cette étude préliminaire de risque rencontre également les conclusions de d'autres études au niveau des lieux d'enfouissement, à savoir qu'un tel projet, au niveau des risques à la santé, n'apportait pas

3295

de risque significatif.

**MME NICOLE BOULET:**

3300

J'aimerais savoir, du côté de la Santé, monsieur Hakizimana, la durée par exemple de ces odeurs-là, à long terme, est-ce que ça a une incidence, je dirais, grandissante sur les comportements ou les effets sur les gens qui les ressentent, quand c'est sur une longue durée plutôt que de façon très sporadique, est-ce que c'est différent?

3305

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

3310

Oui, merci madame la Présidente. Les études disent que, lorsque les gens sont confrontés à des odeurs sur une longue durée, ils peuvent développer une intolérance vis-à-vis des odeurs et là, évidemment, les symptômes seraient beaucoup plus, disons, beaucoup plus fréquents. Et puis, aussi, on dit que, lorsque les gens sont exposés, évidemment, il y a tout le concept de stress qui se déclenche maintenant et, lorsqu'il y a le stress, on sait que, bon, il y a toutes sortes d'autres maladies qui peuvent se développer, notamment, cancérigènes. C'est, pardon, notamment,

3315

cardiovasculaires. C'est dans ce cadre-là, d'ailleurs, de stress dû aux nuisances qui, de longue durée, qu'on parle justement de problèmes cardiovasculaires, c'est ça. Bon, je me répète peut-être un peu, mais c'est ça que je voulais dire.

**MME NICOLE BOULET:**

3320

Merci.

**M. JACQUES PELLETIER:**

3325

Est-ce que vous-même ou les spécialistes qui vous accompagnent, êtes au courant de cas qui auraient été identifiés dans la région, de personnes qui auraient été incommodées ou qui présenteraient les symptômes que vous venez d'énumérer?

3330

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

3335

Je peux peut-être demander à mes collègues, mais comme je vous l'ai dit, ce sont des études. C'est la revue de littérature que nous avons relevée. Les gens peuvent se plaindre des symptômes, évidemment, qui sont liés probablement à ces odeurs, je ne suis pas médecin, je ne sais pas si, parmi, si, docteur Marcel Bélanger.

**DR MARCEL BÉLANGER:**

3340

Madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

3345

Oui.

**DR MARCEL BÉLANGER:**

3350

La réponse à votre question c'est très évidemment non. Il s'agit de symptômes d'ordre subjectif, qui ne sont pas nécessairement identifiés et accolés à un problème d'odeur. Et même si c'était le cas, si les gens venaient dire je suis malade, c'est à cause des odeurs, on n'aurait aucun élément pour en faire la preuve. Ce sont des symptômes d'ordre subjectif. Alors, la réponse directe à la question c'est non.

3355

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**DR MARCEL BÉLANGER:**

3360

Il n'y a pas de cas déclaré de cet ordre-là.

**MME NICOLE BOULET:**

3365

D'accord. Merci. Monsieur Bayeur, avant que vous nous quittiez, j'aimerais vérifier auprès de vous, tout à l'heure, le consultant de Odotech nous a montré un tableau avec la fréquence des odeurs, comme la nuit, c'était la période où il y avait une plus, en fait, une plus longue

3370 durée de présence d'odeurs, bon, et c'était gradué selon les différentes périodes du jour, est-ce que, lorsque vous avez regardé ça, ça correspondait à ce que vous avez ressenti ou vécu par rapport aux odeurs?

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

3375

Bien, je pourrais vous dire que, et bien je ne suis pas dans les vents dominants et puis, effectivement, nous, c'est le soir, après que le soleil se couche surtout, quand le temps tombe comme on dit, c'est là que les odeurs, on dirait que ça s'étend autour du site et puis, effectivement,

3380 le soir et le matin, la nuit, évidemment, le problème d'odeur il est là.

**MME NICOLE BOULET:**

3385

D'accord. Je vous remercie.

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

3390

J'aimerais peut-être, juste une précision, tandis que je vous parle. Je voudrais savoir, par rapport aux odeurs, les biogaz qui vont se dégager, c'est pendant combien d'années après la fermeture du site d'enfouissement qu'on va percevoir encore des odeurs?

**MME NICOLE BOULET:**

3395

Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

3400

Je vais demander à monsieur Pagé de répondre à cette question.

**MME NICOLE BOULET:**

3405

Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ:**

Madame la Présidente, dans l'étude que nous avons faite, nous avons étudié, en fait, 3 scénarios en fonction du temps. Donc, en 2007, en 2014

3410 et en 2028, et nous n'avons pas travaillé à, sur une plus longue échéance  
de temps, mais à la fin du projet, en fait, il y a une diminution au niveau  
des odeurs parce que, en fait, le niveau de captage du biogaz augmente  
toujours en fonction du temps et les odeurs vont aller en diminuant en  
fonction du temps. Et donc, tous les résultats les plus, tous les  
3415 résultats détaillés sont dans l'étude et, bon, on parle sur un horizon de  
la fin du projet où les odeurs vont être à un niveau beaucoup plus faible  
que ce qu'on peut avoir en, en fonction du temps, ça va diminuer. Et je ne  
peux pas vous dire en quelle année ça va cesser. Il faudrait que je le  
fasse.

3420 **MME NICOLE BOULET:**

Dites-moi, vous avez, dans votre tableau, précisé qu'il y avait  
beaucoup plus d'odeurs la nuit, comment ça s'explique, alors qu'il n'y a  
pas d'enfouissement qui se fait la nuit, en tout cas, à ce que je sache.  
3425 Alors, comment expliquer qu'il y a beaucoup plus d'odeurs la nuit?

**M. THIERRY PAGÉ:**

La problématique des odeurs, en fait, il y a 2 éléments importants,  
3430 il y a le terme d'émission des odeurs, donc, il y a des sources d'émission  
d'odeurs, et il y a l'aspect aussi météorologique, donc, il va, il peut y  
avoir des conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des  
odeurs et d'autres conditions météorologiques moins favorables à la  
dispersion des odeurs. Donc, lorsque les conditions sont moins favorables,  
3435 les odeurs vont, ont plus de chance d'être perçues et, en général, il  
arrive plus fréquemment que la nuit on ait des conditions plus défavorables  
à la dispersion des odeurs, et c'est ce qui explique pourquoi les odeurs  
vont pouvoir être senties plus fréquemment la nuit.

3440 **MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

3445 Madame la Présidente, tout à l'heure, le promoteur a parlé de  
l'étude de l'analyse de risque toxicologique. Justement, ça vient à-propos  
parce que la méthode qui a été utilisée, c'est la méthode qui a été décrite  
tout à l'heure, la méthode au flux surfacique. Bon, nous, nous avons  
3450 essayé de regarder, on n'est pas des spécialistes là-dedans, on est des, on  
a des spécialistes en analyse du risque toxicologique, mais ça c'est la  
partie de l'évaluation environnementale, mais quand même, on a vu que c'est  
une méthode assez récente, très récente, développée probablement au cours

3455 des deux dernières années, alors, on se demandait si cette méthode avait  
été validée soit par le ministère de l'Environnement ou par Santé Canada,  
si c'est une méthode qui est connue, donc, qui est sûre.

**MME NICOLE BOULET:**

3460 Monsieur Chatagnier.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3465 Oui, madame la Présidente. Premièrement, ce qu'il faut dire c'est  
que l'analyse de risque, ce n'est pas une méthode qu'on a exigée dans la  
directive et ce n'est pas sur ce quoi on se fie non plus pour évaluer les  
impacts sur la qualité de l'air, on laisse ça du ressort du MSSS et, si  
vous voulez bien, il y a monsieur Pierre Walsh qui pourrait vous expliquer  
notre approche.

3470

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Walsh n'est plus au téléphone.

3475 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Il n'est plus là.

**MME NICOLE BOULET:**

3480

Écoutez...

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3485 En tout cas, notre approche...

**MME NICOLE BOULET:**

Oui, oui, allez-y.

3490

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3495 Notre approche, et je l'ai déposée hier je pense, et notre approche  
consiste à évaluer, à la limite de la propriété, le respect des critères de  
qualité de l'air qui sont établis justement par le ministère de  
l'Environnement et, en fonction de cette approche, on pense que la plupart  
des autres substances, qui peuvent être nocives, devront être respectées.



**MME NICOLE BOULET:**

3500

D'accord, merci. Monsieur Bayeur.

**M. GAÉTAN BAYEUR:**

3505

Si je comprends bien, on va dormir au biogaz encore pendant 30 ans.

**M. LUC TURCOTTE:**

3510

Madame la Présidente, est-ce qu'on pourrait apporter un complément d'information sur notre méthodologie d'analyse préliminaire du risque s'il vous plaît?

**MME NICOLE BOULET:**

3515

Oui.

**M. LUC TURCOTTE:**

3520

Monsieur Pagé.

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

3525

**M. THIERRY PAGÉ:**

3530

Juste pour rectifier un élément de, que monsieur Hakizimana a dit, je tiens à mentionner que la mesure de flux, donc, la mesure de flux comme on a utilisée, ce n'est pas une nouvelle méthode, c'est une méthode de l'EPA de 1986 et, donc, c'est largement utilisé à travers le monde. Donc, ce n'est peut-être pas beaucoup utilisé au Québec, mais c'est largement utilisé aux États-Unis, et c'est la méthode qui est recommandée par justement l'AP42, comme la méthode pour faire des bilans d'émissions surfaciques. Donc, c'est une méthode qui a été éprouvée et qui est

3535

utilisée partout à travers le monde.

**MME NICOLE BOULET:**

3540

Oui, monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Oui, madame la Présidente, je viens d'avoir une note qui a été

3545 envoyée par monsieur Walsh justement, qui, lui-même, semble ne pas être  
d'accord avec la méthode, en tout cas. Il dit que la procédure du  
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
consiste à estimer les émissions de biogaz avec le modèle EPA, soit, est le  
même que celui de l'étude ontarienne. L'utilisation d'un autre modèle  
3550 devrait faire l'objet d'une approbation par le ministère du Développement  
durable. Donc, je comprends, par là, que lui-même, il met, en tout cas, il  
met quelques bémols sur la méthode qui a été utilisée.

**MME NICOLE BOULET:**

3555 Monsieur Chatagnier.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bien, effectivement, c'est ce qui est marqué dans la note de  
3560 monsieur Walsh et c'est ce qu'on a demandé au promoteur. Notre procédure  
reconnaît que, la validité de ce qui a été utilisé par la firme Odotech,  
mais par contre, pour être plus certain, on demande au promoteur d'utiliser  
des données théoriques selon le modèle de l'EPA et je pense qu'on va avoir  
ces résultats bientôt.

3565

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Gaston Hénault.

3570 **M. GASTON HÉNAULT:**

Oui, bonsoir madame.

**MME NICOLE BOULET:**

3575

Bonsoir monsieur Hénault.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3580 Je viens ici encore comme citoyen riverain et, en plus, je suis  
membre du comité de suivi pour les odeurs. Et, pour ma part, lorsque j'ai  
accepté de faire partie du comité des odeurs, c'était dans le but  
d'améliorer la qualité de vie de mes voisins et de ma famille et de moi-  
même. Et, pour ma part, c'est depuis que, on a dit tantôt que c'était  
3585 depuis le mois de novembre que ça a été fait, pour ma part, j'ai rapporté  
20, ah! plus, peut-être plus que 20, une vingtaine, on va dire une  
vingtaine de constatations que j'ai faites. On remplit des petites cartes,  
j'ai envoyé ça à la compagnie Odotech et, de mes constatations, je ne me

3590 rappelle pas d'avoir déclaré que j'avais senti le traitement des boues de  
fosses septiques. Qu'est-ce que je détecte chez nous, puis je suis au  
nord, je ne suis pas dans les vents dominants, je suis plutôt vers le nord,  
qu'est-ce que j'ai constaté, que je sentais les biogaz et les vidanges tout  
simplement, et puis le matin et le soir. Puis quand l'entrepreneur dit  
3595 phase 3 pendant 14 ans, je me pose des questions. Parce qu'ils disent que,  
en traitant mieux les boues, ça va sentir moins, ça fait que je suis  
sceptique, je n'ai jamais senti les boues, moi. Ça fait que je ne sais pas  
quelle sorte...

3600 **MME NICOLE BOULET:**

Question.

3605 **M. GASTON HÉNAULT:**

O.k. La question, qu'est-ce c'est qui m'inquiète c'est quand j'ai  
vu les opérations, les opérations, y aurait-il moyen qu'on mette ça en...

3610 **MME NICOLE BOULET:**

Vous voulez voir...

3615 **M. GASTON HÉNAULT:**

Oui oui, avec la grosse machine qu'ils pelletent.

3620 **MME NICOLE BOULET:**

Quand ils font l'excavation?

3625 **M. GASTON HÉNAULT:**

Oui oui, l'excavation de la phase 3, avec le camion, pour amener ça  
dans l'autre trou. Parce que, si, c'est ça qui va durer pendant 14 ans.  
Ça fait qu'il me semble qu'il faut que ce soit regardé d'assez près.

3630 **M. JACQUES PELLETIER:**

Le comité dont vous faites partie, est-ce qu'il se réunit?

3635 **M. GASTON HÉNAULT:**

Oui, on a, à ma mémoire...

**M. JACQUES PELLETIER:**

3635

Vous connaissez vos...

**M. GASTON HÉNAULT:**

3640

On nous a...

**M. JACQUES PELLETIER:**

3645

Vous connaissez les autres personnes qui font partie?

**M. GASTON HÉNAULT:**

3650

Que je connais les autres personnes? J'en connais quelques-uns qui militent comme moi dans ça.

**M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce qu'il y a un agriculteur?

3655

**M. GASTON HÉNAULT:**

Je vais vous répondre que je n'en connais pas d'agriculteurs qui font partie et que mon nom soit public, ça ne me dérange pas. Non, il n'y en a pas.

3660

**MME NICOLE BOULET:**

Alors, nous avons le tableau que vous aviez demandé.

3665

**M. GASTON HÉNAULT:**

Est-ce qu'on peut aller un petit peu, on peut arrêter ça et puis...

**MME NICOLE BOULET:**

3670

Vous voulez que la...

**M. GASTON HÉNAULT:**

3675

Oui, et bien ça va venir.

**MME NICOLE BOULET:**

3680

... la simulation fonctionne, c'est ça?

**M. GASTON HÉNAULT:**

3685

Oui, s'il vous plaît.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

3690

**M. GASTON HÉNAULT:**

3695

Bon, c'est là là, o.k. Là, ça a confirmé mes craintes que, quand monsieur Denis a dit que, dès qu'il a commencé, il y avait quelque chose pour une plainte qu'il avait eue, puis il a dit qu'il avait excavé dans cette journée-là, puis là vous lui avez demandé combien de temps, il a dit que, après 3 heures ou 4 heures qu'ils excavaient, ça commence à sentir autour. Ça fait que là, je me pose des questions, ils vont faire ça pendant 14 ans chez nous là, ça fait que combien de temps que la, je ne sais pas le nom lui donner, la pelle?

3700

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

3705

**M. GASTON HÉNAULT:**

3710

La grosse pelle, va travailler pour, avant que, ça va être à l'air, ils vont jouer dedans pendant combien de temps comme ça supposons, avant qu'ils chargent tout ça, cette partie-là, dans le camion, combien de temps?

**MME NICOLE BOULET:**

3715

Peut-être, monsieur Turcotte, répéter ce que vous avez donné dans votre présentation pour cet aspect-là.

**M. LUC TURCOTTE:**

3720

Dans un premier temps, madame la Présidente, c'est important de voir qu'il y a une différence majeure entre des travaux d'excavation des matières résiduelles destinés à installer un réseau de captage des biogaz et les travaux de déplacement des matières résiduelles, tels que nous les prévoyons à cet endroit-là.

3725 Pour bien répondre à la question, l'ensemble des travaux  
d'excavation des matières résiduelles seront confinées dans l'enceinte d'un  
bâtiment. Donc, notre défi à nous c'est de s'assurer que ce bâtiment-là  
soit étanche. Je vous dirais que nous sommes prêts à relever ce défi-là  
parce que c'est communément, de garder un bâtiment étanche c'est fait, on a  
juste à voir l'enceinte ici, c'est un bâtiment étanche parce que, s'il ne  
3730 serait pas étanche, il ferait moins -18 présentement à l'intérieur. Donc,  
c'est ce concept-là que nous appliquons. Garder un bâtiment étanche,  
garder les nuisances à l'intérieur et de les gérer directement à  
l'intérieur.

3735 Donc, l'excavation de matières résiduelles ne se fera pas à l'air  
ambiant, elle va être confinée à l'intérieur d'un bâtiment.

**MME NICOLE BOULET:**

3740 Est-ce que ça va, monsieur Hénault?

**M. GASTON HÉNAULT:**

3745 Ça ne va pas. Parce que là, je voyais la pelle...

**MME NICOLE BOULET:**

Oui, c'est parce que, si vous me permettez, c'est parce que la  
simulation pour qu'on voit ce qui se passe à l'intérieur, ils ont fait une  
ouverture, comme une fenêtre, mais ce que dit monsieur Turcotte c'est que  
3750 la bâtisse, quand la pelle fonctionne, la bâtisse est complètement fermée.  
Peut-être poursuivre la simulation pour qu'on voit que, à un moment donné,  
je pense que ça tombe dans un endroit et ça glisse dans le camion. En tout  
cas, dans la simulation, vous allez voir. Alors...

3755

**M. GASTON HÉNAULT:**

Ça là, ça se passe à l'intérieur complètement.

3760 **MME NICOLE BOULET:**

Ça se passe à l'intérieur.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3765

Oui, o.k., et puis c'est transféré.

**MME NICOLE BOULET:**

3770

Et là, la pelle va se déverser dans l'orifice qu'on voit.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3775

O.k. Ça va pour ça.

**MME NICOLE BOULET:**

3780

Et là, le camion est collé directement, je pense, sur la paroi et il y a un remplissage qui va se faire.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3785

Oui, et puis quand, ça là, ça va prendre combien de temps, ça va prendre une journée qu'on a...

**MME NICOLE BOULET:**

3790

Ah! bien, je ne sais pas combien de temps ça prend pour remplir un camion.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3795

Avant qu'on déplace la bâtisse, c'est ça là, il va falloir déplacer la bâtisse à un moment donné.

**MME NICOLE BOULET:**

3800

Oui oui.

**M. GASTON HÉNAULT:**

Bon.

3805

**MME NICOLE BOULET:**

Alors, allez-y, monsieur Turcotte, sur le déplacement.

**M. LUC TURCOTTE:**

3810

Oui. Le concept a été établi en fonction d'un déplacement quotidien, ça veut dire que l'unité mobile se déplacera de sa largeur une fois par jour.

**M. GASTON HÉNAULT:**

3815

Puis là, combien de temps que ça prend pour déplacer la bâtisse, ça va être recouvert par en bas, avant que la bâtisse va être déplacée?

**M. LUC TURCOTTE:**

3820

Effectivement, et les matières résiduelles qui auront été excavées à l'intérieur du bâtiment, avant que le bâtiment soit déplacé, il va y avoir une membrane imperméable qui va être mis en place pour que les matières résiduelles qui ont été exposées par les travaux d'excavation soient recouvertes de façon étanche.

3825

**M. GASTON HÉNAULT:**

Puis...

3830

**MME NICOLE BOULET:**

Oui, allez-y.

3835

**M. GASTON HÉNAULT:**

Aussi, je me pose une question, les biogaz là-dedans, quand, ils vont être traités dedans la bâtisse, parce que là c'est bien sûr que les biogaz que vous pompez, ça va affecter l'efficacité du pompage par balayeuse de votre système pour l'amener à votre usine, est-ce que vous me suivez? Non.

3840

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous voulez reprendre un peu votre question.

3845

**M. GASTON HÉNAULT:**

O.k. L'excavation va se faire en dedans, mais est-ce que ça va empêcher, les biogaz vont être traités en dedans? Parce que je me dis là, si vous faites un trou, les biogaz, à la place de s'en aller dans vos capteurs, ils vont aller dans la cabane, ils vont être portés à aller dans votre bâtisse étanche.

3850

3855

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte, peut-être poursuivre la présentation, il y a un



3860 système je pense qui permet de, en tout cas, de traiter ou de, alors si on peut voir la suite.

**M. LUC TURCOTTE:**

3865 Bien, madame la Présidente, c'est ça, le bâtiment est conçu de façon étanche pour confiner justement, oui, il va y avoir un dégagement de biogaz.

**MME NICOLE BOULET:**

3870 Oui.

**M. LUC TURCOTTE:**

3875 En fait, le biogaz qui va se dégager, c'est le biogaz qui ne sera pas capté dans la zone, dans cette zone-là, parce que les puits de captage des biogaz vont demeurer, et puis l'excédent qui va se dégager dans le cadre des travaux d'excavation va être pris en charge par le système de traitement qui va être intégré au bâtiment, à l'unité mobile, que nous allons...

3880

**MME NICOLE BOULET:**

On le voit?

3885 **M. LUC TURCOTTE:**

Oui, on peut peut-être recommencer la simulation pour voir le système de traitement. Donc, madame la Présidente, on voit les, on voulait illustrer, par l'animation, la prise en charge des émissions par un système de traitement qui intégrera un système de filtration...

3890

**M. GASTON HÉNAULT:**

Mais là, les biogaz sont, ils s'échappent vers l'extérieur.

3895

**MME NICOLE BOULET:**

Bien, regardez, ah! bien là on ne le voit plus, mais il y avait, à l'extérieur de la bâtisse, un système qui permet de...

3900

**M. GASTON HÉNAULT:**

Je ne sentirai rien chez nous, quand ça va sortir dehors, c'est ça,

c'est ça que je pense?

3905

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

3910

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, la conception du bâtiment a été faite pour confiner le problème à l'intérieur et puis le prendre en charge à cet endroit-là. Et puis, avec les moyens que nous avons mis en marche, il y a le programme de suivi qui sera associé à ça, nous sommes confiants de pouvoir relever le défi.

3915

**MME NICOLE BOULET:**

Ça va, monsieur Hénault?

3920

**M. GASTON HÉNAULT:**

Oui, mais c'est, est-ce qu'on a la preuve que, véritablement...

3925

**MME NICOLE BOULET:**

Bien, monsieur Turcotte dit qu'il va y avoir un programme de suivi et, oui.

3930

**M. GASTON HÉNAULT:**

Souhaitons que ce soit ça, parce que ça va être long, hein.

3935

**MME NICOLE BOULET:**

Alors, écoutez, je vous suggère que nous prenions une petite pause et je reprendrais dans, au maximum, 10 minutes, j'ai encore 6 personnes d'inscrites alors, je pense que, je ne sais pas s'il y en a d'autres à l'arrière, mais vous m'en ferez part. Je pense qu'on va terminer avec les gens qui sont déjà inscrits et on n'en ajoutera pas d'autres pour ce soir.

3940

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

3945

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**MME NICOLE BOULET:**

3950 Alors, j'inviterais monsieur Marc Corriveau. Écoutez, depuis le  
 début, d'ailleurs, depuis la première rencontre, je vous disais que je ne  
 dépasserais pas 23H30. Alors, si vous êtes d'accord, j'apprécierais que  
 les personnes qui ont des questions à poser soient brèves, que les réponses  
 soient les plus brèves possibles, et je vais essayer d'en passer le maximum  
 3955 et, on pourrait continuer en priorité demain soir avec ceux qui n'auront  
 pas passé si c'était le cas. Alors, monsieur Corriveau.

**M. MARC CORRIVEAU:**

3960 Madame la Présidente, comme je vous avais fait part à la première  
 pause, j'avais des remarques à faire sur la question des odeurs. J'ai  
 plein de rôles, dont celui de président de Cause Lanaudière, qui est un  
 comité de suivi environnemental et, en 1999, 2000 et puis début 2001, on  
 avait organisé des tables de concertation avec l'entreprise au sujet de  
 3965 problématiques dégagées par le site d'enfouissement. Il y avait, bien sûr,  
 le bruit par le transport, mais il y avait et, à toutes les séances, il y  
 avait 19 citoyens sur ce comité-là, des représentants politiques, des  
 représentants du ministère de l'Environnement, à toutes les séances il y  
 avait des plaintes pour les odeurs, tellement que la table de concertation  
 avait fait une demande au ministère de l'Environnement pour qu'il y ait une  
 3970 unité mobile pour faire des cueillette de données.

Ces cueillette-là avaient été prises, je ne peux pas vous donner  
 les résultats, bien que ça nous a été présenté, et lorsque les données nous  
 avaient été présentées, les citoyens, en général, n'acceptaient pas les  
 3975 données du ministère de l'Environnement parce que c'était des données  
 scientifiques, ce n'est pas toxique, il y a telle chose, il y a tel degré,  
 et c'était la perception que le représentant du département de Santé  
 publique a bien expliqué entre les perceptions, les incommodations, et il y  
 avait une personne dans le groupe qui disait même subir les incommodations  
 3980 qui ont été bien décrites à deux reprises ce soir.

**MME NICOLE BOULET:**

3985 Alors, votre question.

**M. MARC CORRIVEAU:**

3990 Une autre petite remarque en rapport à les questions de monsieur le  
 Commissaire. Je suis aussi membre du comité de suivi des odeurs, je reste  
 à plus de 4km du site, j'ai été élevé sur une ferme, je ne suis plus  
 agriculteur, mais j'ai quand même été élevé sur une ferme, de un. Et, en  
 question à savoir est-ce que je portais des plaintes, je n'ai jamais porté  
 de plainte officielle pour les odeurs, ni à l'entreprise, ni à la Municipa-

3995 lité, ni au MEF, et ni les membres de ma famille, et puis j'ai plusieurs  
membres de la famille dans la région, et même des amis, avec qui j'ai  
parlé, qui résident dans le même coin, qui n'ont jamais porté de plainte,  
et pourtant j'ai accepté de faire partie du comité.

4000 Depuis que je suis sur le comité, j'ai relevé, occasionnellement, et  
j'ai rempli la petite carte que monsieur Hénault a produite tout à l'heure,  
puis les journalistes ont tendance à dire, pour qu'il y ait une plainte  
d'un type dans une incommodation ou quelque chose, généralement il y a  
1 000 incommodations, que ce soit insatisfaction sur des certains types.  
C'est les premiers points que je voulais apporter.

4005 En partant, je peux dire que je ne suis pas nécessairement ami du  
groupe EBI au niveau du dépotoir, pour ne pas que les gens croient que je  
suis sympathique à la cause, comme monsieur Hénault, quand j'ai été invité,  
je crois que, pour pouvoir régler des situations dans la vie, il faut  
4010 s'impliquer, il faut pouvoir faire des constats, et c'est dans ce sens-là.  
Je suis aussi vice-président au conseil régional de l'environnement, vice-  
président à la CSN, responsable des dossiers environnementaux, je suis très  
écologiste.

4015 Les questions sur 5, l'entreprise va éliminer des sources d'odeurs,  
les lagunes d'infiltration, 28%, deuxième plus grande source d'odeurs,  
théoriquement, montrée, madame la Présidente, c'est le compostage, 22% des  
cas recensés, et, généralement, c'est les constats quand on, parce qu'on a  
déjà eu des rencontres, le comité, ils nous expliquent, quand il y a eu  
4020 telle opération, c'est quand il y a le revirement ou qu'il y avait certains  
épandages.

L'entreprise a montré un beau système, où est-ce qu'ils vont  
déplacer 4-5 millions de tonnes de déchets sur 14 ans, puis qu'il n'y  
4025 aurait pas d'odeurs le temps qu'ils déplacent. La première question c'est  
est-ce que l'entreprise a l'intention de mettre de l'avant une technique  
quelconque qui ferait que, lorsqu'ils grouillent le compost, on ne pourra  
pas nécessairement dire renversent le compost, ils font ça avec des  
méthodes mécaniques, **loader**, est-ce qu'ils pourraient mettre une méthode  
4030 mécanique qui ferait que le temps qu'ils travaillent sur les ondins de  
compost, qui pourrait éliminer une grande partie du 22% des odeurs dégagées  
par le compost?

**MME NICOLE BOULET:**

4035 Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4040

Je voudrais mentionner, madame la Présidente, que, depuis que l'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée, c'est une étude qui a débuté il y a quelques années, il y a déjà des grosses améliorations qui ont été apportées au centre de compostage, principalement au niveau de la

4045

sélection des intrants et du chaulage des bassins.

Ceci étant dit, nous sommes à regarder des alternatives au niveau du centre de compostage pour avoir un certain niveau de mécanisation qui pourrait accroître d'autant la performance du centre de compostage.

4050

**MME NICOLE BOULET:**

Et qui pourraient être de quelle nature? Est-ce que, mécanisation, est-ce que vous parlez de quelque chose qui ressemblerait à ce que vous voulez utiliser pour l'excavation des matières résiduelles ou, est-ce que vous avez une idée de ce que vous voulez faire?

4055

**M. LUC TURCOTTE:**

Au moment où l'on se parle, madame la Présidente, deux avenues principales sont à l'étude, une très terre-à-terre, qui viserait à peut-être réaliser les activités de compostage à l'intérieur d'un bâtiment, et la deuxième, nous avons un programme de recherche et développement qui est déjà établi, en partenariat avec un centre de recherche universitaire, pour voir d'autres alternatives plus efficaces au niveau de la gestion des matières putrescibles, par bioréacteurs, mais c'est à l'étape de recherche et développement, parce que nous pensons que ça pourrait être une solution d'avenir au niveau de la prise en charge des matières putrescibles.

4060

4065

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Votre deuxième question.

4070

**M. MARC CORRIVEAU:**

Une question passablement simple, madame la Présidente. L'entreprise parle qu'elle va éliminer la lagune, mais que les odeurs, pour une certaine période, il y en aurait pratiquement autant, le temps qu'ils vont transférer la cellule 3 actuelle dans le nouveau trou s'ils ont le permis, puis de refaire un trou sur la cellule 3. Je voudrais savoir si l'entreprise irait quand même de l'avant si elle n'avait pas l'autorisation de transférer la cellule 3? Parce que, théoriquement, l'entreprise a expliqué qu'il y avait la membrane, que la cellule 3 est techniquement

4075

4080

4085 efficace sous l'ancien modèle, comme qu'elle est là, si elle n'avait pas  
l'autorisation de grouiller la cellule 3, parce qu'on a de la difficulté à  
croire que l'achalandage normal plus les 350 000 tonnes moyen transférées  
par année, qu'il n'y aurait pas plus d'odeurs. Il va y avoir pas beaucoup  
d'odeurs quand ils l'ôtent, s'ils ont la technique, mais ils vont le vider  
sur le front de déchets, ça fait qu'il n'est peut-être pas plus large, mais  
4090 il va être plus actif, plus vite dans la journée.

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

4095

**M. LUC TURCOTTE:**

Je m'excuse, madame la Présidente, est-ce que monsieur Corriveau  
pourrait juste résumer sa question s'il vous plaît?

4100

**M. MARC CORRIVEAU:**

Est-ce que l'entreprise irait d'avant dans son projet de nouvelle  
cellule s'il n'y avait pas l'autorisation de transférer la cellule 3, parce  
4105 que, quand vous montrez sur votre schéma, ça représente quasiment le quart  
ou un peu plus que le quart du nouveau projet, ce serait la cellule 3 qui  
finirait par resservir?

**M. LUC TURCOTTE:**

4110

Merci pour la précision. Madame la Présidente, comme on l'a  
mentionné précédemment au cours de la semaine, pour Dépôt Rive-Nord, le  
projet constitue un tout, indissociable, qui permet de réaliser une  
multitude de travaux sur le terrain au niveau de la réhabilitation, la mise  
4115 en valeur de certaines zones de notre propriété et, en même temps,  
l'imperméabilisation des cellules d'enfouissement fermées. Donc, pour  
nous, c'est un tout qui, on ne voit pas comment on pourrait l'exploiter de  
fa..., en partie.

4120

**M. MARC CORRIVEAU:**

Merci, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

4125

Merci, monsieur Corriveau. J'inviterais maintenant monsieur Mathieu  
Markarian. Bonsoir, monsieur Markarian.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4130

Bonsoir, madame la Présidente. Je voudrais une petite précision, ça va être très rapide, à propos de l'étude que le ministère de l'Environnement a demandée, une étude complémentaire sur les émissions atmosphériques, est-ce qu'il va falloir faire une étude complète à partir de la méthodologie habituellement employée, je n'ai pas bien compris?

4135

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier.

4140

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bien, c'est-à-dire que le promoteur a réalisé l'étude en grande partie conformément à notre, à nos exigences, à notre protocole. Par contre, pour les, on lui a demandé de refaire la même étude en incluant des données théoriques, qui sont utilisées par le EPA, au lieu des données surfaciques. Et, comme j'ai dit tantôt, on devrait avoir les résultats bientôt.

4145

4150

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

Juste pour finir la précision, les résultats seront encore donnés en unités d'odeur, c'est juste ça, ou?

4155

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que les résultats seront donnés en unités d'odeur, c'est ça votre question?

4160

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

Oui.

4165

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Non.

**MME NICOLE BOULET:**

4170

Non.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4175           Donc, là, on refait une étude de façon traditionnelle sur les concentrations d'émission, c'est ça?

**MME NICOLE BOULET:**

4180           Oui.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4185           Donc, ma première question, c'est très rapide, au niveau de la lagune qui traitait anciennement les jus qui coulaient des boues de fosses septiques, on a vu que la lagune allait être, les opérations de lagune vont être arrêtées, c'est ce qui va réduire considérablement, de 30%, les émissions qui existent actuellement. Seulement, ces boues-là, si j'ai bien compris, vont encore être enfouies, et le jus de ces boues, est-ce qu'il va encore continuer à être traité? Finalement, ma question, c'est que je ne comprends pas comment les odeurs de ce traitement-là vont disparaître, comment ils vont être traitées?

4190

**MME NICOLE BOULET:**

4195           Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4200           Oui, madame la Présidente. Dans un premier temps, je voudrais juste préciser le rôle de cette lagune. Cette lagune-là est intégrée à la station de traitement des boues de fosses septiques et a pour fonction d'infiltrer le liquide qui est issu du procédé de traitement des boues de fosses septiques. Donc, le procédé de traitement, comme je l'expliquais lors de la visite ce matin, vise à séparer le solide du liquide et, après, traitement, les eaux des boues de fosses septiques sont infiltrées dans le sol.

4205

4210           Considérant que c'est une source d'odeur importante, nous avons pris l'initiative de, dans le cadre du projet, d'éliminer cette lagune-là et faire le dimensionnement, la conception et puis la station de traitement des eaux de lixiviation, de façon à être en mesure d'intégrer ces débits-là, ces eaux-là, et, à ce niveau-là, le procédé sera conçu pour traiter ces eaux-là, comme les stations municipales de traitement des eaux usées traitent le même type d'eaux usées, à toutes fins pratiques.

4215

**M. MATHIEU MARKARIAN:**



Oui, bien oui, je comprends bien, mais on a, on ne fait que déplacer le problème des odeurs. Je ne comprends pas comment le problème d'odeurs va disparaître. On les traite, mais ailleurs, dans un autre bassin?

4220

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

4225

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, c'est parce que ce ne sera plus du tout le même type de traitement. La solution, la méthodologie actuelle c'est de l'infiltration dans le sol, alors que la station de traitement nous permettra un traitement physico-chimique complet, une prise en charge complète de ces eaux-là.

4230

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier, est-ce que vous avez examiné cette modification du traitement et est-ce que, effectivement, ça va contribuer à diminuer les émissions d'odeurs?

4235

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Madame la Présidente, je ne pourrais pas vous le dire pour l'instant, je pense que c'est plutôt à monsieur Walsh qu'il faudrait garder la question.

4240

4245

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ce serait pos..., oui monsieur Bilodeau, oui?

**M. COLIN BILODEAU:**

4250

Bien, on peut simplement apporter un élément de réponse, c'est que, dans le cadre de la lagune d'infiltration, il n'y a effectivement aucune aération qui est apportée au niveau des eaux qui proviennent, qui seront, si vous voulez, retirées des boues. Alors, il y a beaucoup plus d'anaérobie si vous voulez qui permet des dégagements d'odeurs, tandis que, dans le procédé de traitement, on va utiliser une aération importante, de façon à ce que les composés odorants, si vous voulez, en tant que tels, au niveau des traitements, c'est des choses qui, techniquement, sont réalisés régulièrement dans des systèmes de traitement, donc, c'est à cette fin-là que les composés odeurs ou les niveaux d'odeurs, si vous voulez, vont être diminués, simplement par aération.

4260

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4265 O.k. Mais je vais juste finir là-dessus c'est que, je ne comprends  
pas, il semblerait que, dans l'étude d'impact, on continue à penser, et  
bien, finalement, je veux juste une précision pratico pratique, ça va être  
0 les odeurs avec le nouveau traitement ou est-ce qu'il va quand même y  
avoir des odeurs?

4270 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4275

Oui, dans le cadre de l'évaluation de l'impact odeurs, madame la  
Présidente, les eaux qui étaient avant destinées lagune d'infiltration,  
seront acheminées à la station de traitement des eaux de lixiviation qui  
sera établi et puis l'impact de ces odeurs-là a été quantifié. Donc, il y  
4280 a un niveau d'émission d'odeurs qui est associé, qui a été évalué pour la  
station de traitement des eaux de lixiviation dans le cadre de l'étude.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4285 En considérant l'ajout de ces jus là?

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

4290

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

J'ai bien compris?

4295 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4300

O.k. Bon, merci beaucoup.

**MME NICOLE BOULET:**

4305 Merci beaucoup.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

J'ai une deuxième question.

4310

**MME NICOLE BOULET:**

Pardon.

4315

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

J'ai une deuxième question.

**MME NICOLE BOULET:**

4320

Bien, vous en avez posé 2.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

4325

Ah! j'avais demandé une précision au départ, juste pour comprendre, bon en tout cas, je veux bien la remettre.

**MME NICOLE BOULET:**

4330

Bien, j'apprécierais, compte tenu, demain, vous pourrez revenir.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

Merci.

4335

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Robert Ménard. Bonsoir, monsieur Ménard.

4340

**M. ROBERT MÉNARD:**

Bonsoir, madame la Présidente. Alors, vous savez, je suis ici ce soir en tant que citoyen, mais aussi en tant qu'agriculteur. Alors... c'est une blague, il faut bien détendre l'atmosphère...

4345

**M. JACQUES PELLETIER:**

Complétez-vous des fiches?

4350

**M. ROBERT MÉNARD:**

4355 Malheureusement, non. Donc, et bien avant de poser mes 2 questions,  
est-ce que ce serait possible que je puisse avoir un complément d'informa-  
tion par rapport à des choses qui ont été dites cet après-midi et ce soir?

**MME NICOLE BOULET:**

4360 Bien, est-ce que ça porte sur les...

**M. ROBERT MÉNARD:**

4365 C'est court, c'est sur les odeurs.

**MME NICOLE BOULET:**

4370 Bien, il faut que ce soit très très très bref, il est onze heures et  
quart (23H15).

**M. ROBERT MÉNARD:**

Oui oui oui, et bien je vais me contenter d'un oui et d'un non.

4375 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**M. ROBERT MÉNARD:**

4380 C'est pour revenir, dans le fond, à la figure 2.26, qui était, cet  
après-midi, ce serait simplement parce que, dans le 2km, il y a 60  
résidences et puis, juste au pourtour de ce 2km-là, il y a 60 autres  
résidences. Alors, ce serait pour savoir si ces 60 autres résidences-là  
4385 ont été considérées soit dans l'étude d'impact, soit pour le comité de  
suivi?

**MME NICOLE BOULET:**

4390 Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4395 Je pense, madame la Présidente, qu'on a répondu à cette question-là  
ce matin. On a bien présenté la zone d'étude et la zone périphérique, mais  
pour le bénéfice peut-être de bien situer monsieur, il pourrait peut-être,

il a mentionné être un citoyen riverain, peut-être nous mentionner à quel endroit il habite, puis on pourrait peut-être mieux répondre à sa question.

4400 **M. ROBERT MÉNARD:**

C'était une blague, je ne suis pas citoyen riverain.

4405 **M. LUC TURCOTTE:**

O.k.

**M. JACQUES PELLETIER:**

4410 Mais, monsieur Turcotte, je ne l'ai pas compris moi non plus la réponse. Je ne sais pas si les 60 s'ajoutent aux 60 qu'il y a là, j'aimerais ça le savoir.

4415 **M. LUC TURCOTTE:**

La zone d'étude telle que demandée dans la directive du ministère de l'Environnement couvre 2km. Donc, si on regarde à l'intérieur de 2km, il y a 67 résidences. Dans une perspective de bien cibler l'ensemble de la problématique, nous avons élargi cette zone-là à 5km. Donc, effectivement, 4420 les 60 quelque autres résidences ont été intégrées à cette zone élargie d'étude d'impact.

**M. ROBERT MÉNARD:**

4425 Oui, ma première question. C'est mentionné dans l'étude d'impact, dans le chapitre 3, page 161, qu'il va y avoir, dans la réalisation du projet, un poste d'entreposage temporaire pour des déchets industriels qui opèrent sur 24 heures, mais qu'ils ne peuvent pas enfouir leurs déchets, qu'ils peuvent venir porter leurs déchets, mais qui ne pourront pas les 4430 enfouir. Donc, il va y avoir un poste d'entreposage temporaire pour ces déchets-là. Alors, par rapport à ça, j'aimerais ça savoir si c'est une pratique réglementaire et puis si, aussi, si ce poste d'entreposage temporaire a été considéré dans les sources d'émission des odeurs?

4435 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte d'abord.

4440 **M. LUC TURCOTTE:**

On a pu le voir lors de la visite. Le poste d'entreposage

4445 temporaire est une infrastructure pour notre clientèle. Il y a certaines  
de notre clientèle qui utilise des camions semi-remorques et puis qui ne  
peuvent pas accéder facilement à la cellule d'enfouissement, pour des  
questions de sécurité. Donc, les matières résiduelles sont mises sur cette  
4445 plate-forme-là et transportées par des camions hors-route de notre flotte  
sur la zone d'enfouissement.

4450 En ce qui a trait à savoir si cette source-là a été considérée dans  
l'évaluation des impacts odeurs, c'est oui.

**MME NICOLE BOULET:**

4455 Et, monsieur Chatagnier, est-ce que c'est une pratique qui est  
acceptable pour le ministère de l'Environnement?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

4460 C'est-à-dire que, pour l'entreposage temporaire?

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

4465 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Je pense qu'on va, il devra respecter les normes du projet de  
règlement et puis, dans ce contexte-là, je pense que ça nécessitera une  
infrastructure qui va ressembler à un centre de transfert. Je ne sais pas  
4470 si monsieur Bilodeau a...

**M. COLIN BILODEAU**

Effectivement.

4475

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Alors, ce devra être conçu comme un centre de transfert.

4480 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Exactement.

**MME NICOLE BOULET:**

4485

Merci.

**M. ROBERT MÉNARD:**

4490 Puis dans l'éventualité où c'est construit comme un centre de  
transfert, est-ce que ça a des impacts au niveau de l'évaluation des  
odeurs?

**MME NICOLE BOULET:**

4495 Monsieur Bilodeau, peut-être que vous pourriez nous répondre?

**M. COLIN BILODEAU:**

4500 Bien, dans le cas d'un centre de transfert, il faut que ce soit  
conçu pour être capable de conserver, si vous voulez, les odeurs à  
l'intérieur et de les traiter, ou d'avoir des systèmes, je pourrais  
toujours référer à l'article qui est prévu au niveau du projet de  
règlement. Ce qu'on dit en substance c'est que: **Dans un centre de**  
4505 **transfert, les opérations qui sont liées au déchargement et au rechargement**  
**doivent s'effectuer à l'intérieur d'un bâtiment, pas de matières**  
**résiduelles stockées à l'extérieur de ce bâtiment. Lors de la cessation**  
**des activités de transbordement des matières résiduelles, pour des périodes**  
**supérieures à 12 heures, les matières résiduelles doivent être acheminées**  
**vers leur destination de traitement. Cette exigence n'est pas applicable**  
4510 **si le bâtiment dit au premier alinéa est muni d'un système de captage ou de**  
**traitement de l'air, qui empêche toute nuisance due aux odeurs générées par**  
**les matières résiduelles qui peuvent y séjourner plus de 12 heures.**

4515 Donc, l'évaluation des impacts des odeurs est prise en considération  
et c'est ce qui va être appliqué dans le cadre du projet de règlement, dans  
le cadre d'un projet de ce type-là.

**M. ROBERT MÉNARD:**

4520 Ça se retrouve dans le projet, tel que présenté?

**MME NICOLE BOULET:**

4525 Dans quel projet, dans le projet de..

**M. ROBERT MÉNARD:**

4530 Bien, le projet qui est à l'étude?

**MME NICOLE BOULET:**

Ce n'est pas ce qu'on a compris. Oui?

4535

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui, tout à fait, madame la Présidente.

4540

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**M. ROBERT MÉNARD:**

4545

Ma deuxième question est bien simple, dans le fond, c'est pour faire écho à la présentation du représentant de la Santé publique, j'aimerais ça qu'il précise qu'est-ce qu'il voulait dire quand il a mentionné quelque chose du genre que, en autant que le monstre qui dort ne se réveille pas ou?

4550

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Hakizimana.

4555

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Oui, madame la Présidente, je me rappelle avoir, effectivement, mentionné ces phrases-là. Bon, c'est que, bon, peut-être je l'ai dit dans mes propres mots, ces mots ne sont pas des mots qu'on devait prendre de façon officielle ou de façon formelle, mais c'est pour dire tout simplement que nous aussi on a des inquiétudes par rapport au désenfouissement des déchets et, étant donné tous les impacts de santé, et surtout ceux liés aux odeurs, dont nous avons parlé toute la soirée.

4565

**MME NICOLE BOULET:**

Ça répond à votre question.

4570

**M. ROBERT MÉNARD:**

Oui. Donc, la Santé publique préférerait qu'il n'y ait pas de désenfouissement, c'est ça la position de...

4575



**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Hakizimana.

4580

**M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

La Santé publique, pour le moment, elle est inquiète. D'ailleurs, ce n'est pas la Santé publique seulement. Vous avez entendu que même le ministère de l'Environnement n'est pas à l'aise avec la méthode, avec la technique qui est proposée. Donc, nous aussi, nous sommes mal à l'aise, encore plus mal à l'aise que probablement les autres intervenants institutionnels.

4585

4590

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

4595

Oui, madame la Présidente. Je ne pense pas qu'on a dit qu'on était mal à l'aise, je pense qu'on a plutôt dit que c'était quelque chose qui était, avec lequel on n'était pas familier et, dans ce contexte-là, c'est dans ce contexte-là qu'on demande, qu'on va demander une période d'essai.

4600

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Alors, je pense qu'on a répondu à vos questions, monsieur Ménard.

4605

**M. ROBERT MÉNARD:**

Oui. Bien, juste, et bien c'est une question adressée à, et bien, dans le fond, à la Commission, c'est juste pour savoir pourquoi qu'il n'y a pas de séance demain après-midi?

4610

**MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, c'est un contexte particulier et ce n'est pas possible qu'il y ait de séance demain après-midi, alors il y aura une séance demain soir. Il y a des situations qui sont hors de notre contrôle et il ne peut pas y avoir de séance demain après-midi.

4615

**M. ROBERT MÉNARD:**

4620

C'était juste pour savoir, merci.

**MME NICOLE BOULET:**

4625 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gilles Grenier. Bonsoir, monsieur Grenier.

**M. GILLES GRENIER:**

4630 Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Écoutez, moi je me questionne un petit peu à savoir comment se fait-il que, après 30 ans d'opération, on n'est pas encore capable de gérer les problèmes d'odeurs, alors qu'on nous dit que, bon, face au vent, il ne faut pas faire livrer tel type de boues et, et que ça fait déjà 30 ans que ça fonctionne, et ça fait longtemps, je veux dire, qu'on parle des odeurs? Et...

4635

**MME NICOLE BOULET:**

Juste, on va demander une réponse à monsieur Turcotte.

4640 **M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, notre entreprise gère des matières résiduelles qui ont la propriété de ne pas sentir bon. Nous portons toute l'attention nécessaire, je pense qu'on a pu démontrer qu'il y a eu une série de mesures concrètes pour l'amélioration de la situation, et ces mesures concrètes-là étaient même à l'avant-garde de la réglementation, des exigences réglementaires, et puis nous poursuivons ce processus d'amélioration-là en étant à l'affût, de l'amélioration de nos processus et à l'affût de technologies qui permettront d'améliorer nos performances à ce niveau-là.

4650

**M. GILLES GRENIER:**

4655 Bon, si je comprends, c'est que cette technique-là, de gérer les odeurs, c'est un petit peu inventer en même temps que l'excavatrice qu'on nous a montrée tantôt, ça fait partie de l'expérimentation?

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

4660

**M. LUC TURCOTTE:**

4665 Ce n'est pas ça que j'ai mentionné, madame la Présidente, on ne parle pas d'expérimentation, on parle d'implantation d'infrastructures efficaces. Je pense qu'on a démontré notre savoir-faire avec le système de captage des biogaz, la station de valorisation des biogaz, qui est unique

4670 au Québec et au Canada, et notre défi avec la, comme je le mentionnais  
tantôt, avec l'unité mobile de transfert des matières résiduelles, c'est de  
créer une isolation entre l'intérieur avec l'extérieur, comme ici, le  
bâtiment, on est en mesure d'être à 20°C, alors qu'il fait -18 à  
l'extérieur. Donc, on est capable de faire une ségrégation entre qu'est-ce  
qui se passe à l'intérieur d'un bâtiment et qu'est-ce qui se passe à  
l'extérieur, et c'est ce que nous ferons à l'échelle de notre unité de  
transfert des matières résiduelles.

4675

**M. GILLES GRENIER:**

4680 J'ai entendu monsieur Turcotte parler, à un certain moment donné, de  
parler d'une gestion très rigoureuse, je veux dire, du site  
d'enfouissement. Pour ma part, je veux dire, je me pose la question, est-  
ce que le problème des odeurs ne viendrait pas peut-être d'une gestion qui  
n'est peut-être pas aussi rigoureuse qu'il a dit? Si je me fie à certaines  
infractions, puis je vais prendre peut-être les dernières que j'ai ici en  
note, on parle de boues qui ne devaient pas être enfouies, qui n'étaient  
4685 pas conformes, on parle d'une exploitation non conforme aux plans et devis,  
on parle de recouvrement des déchets, je veux dire, non complété et non  
conforme, recouvrement de déchets non conforme encore une fois, brûlage de  
biogaz n'est pas respecté, le c.a. pour le brûlage des biogaz non respecté,  
les matériaux utilisés pour le recouvrement n'est pas conforme; est-ce que  
4690 ça peut être un problème des odeurs?

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

4695

**M. LUC TURCOTTE:**

4700 Madame la Présidente, je vous dirais, sans aucune prétention,  
l'entreprise Dépôt Rive-Nord, on est particulièrement fier de notre bilan  
environnemental, particulièrement au niveau des avis d'infraction. On a  
déposé à la Commission le bilan de 2000 à 2004, qui montre 3 avis d'infraction,  
un associé à l'exploitation du centre de compostage, qui n'avait  
aucun impact au niveau des odeurs, et deux autres au niveau du lieu  
d'enfouissement qui, je vous dirais, ce n'était pas associé à des  
4705 problématiques d'odeurs.

On peut défiler des avis d'infraction qui remontent à 10 ou 15 ans,  
mais si on regarde la situation contemporaine, notre bilan environnemental  
au niveau des avis d'infraction, on a 3 avis d'infraction au cours des,  
4710 depuis 2000, et puis en aucun temps c'était associé à des problématiques  
d'odeurs.

**MME NICOLE BOULET:**

4715 Juste en complément, je veux juste revenir sur la dernière question  
de monsieur Grenier. En fait, sa question c'est est-ce que vous gérez les  
odeurs avec autant de, en fait, d'efficacité que, et vous prenez autant de  
soins à gérer les odeurs que le reste des activités du site? Je pense que  
c'est le sens de la question de monsieur Grenier.

4720 **M. LUC TURCOTTE:**

Je comprends bien, madame la Présidente, d'accord. Je vous dirais,  
on ne gère pas les odeurs, finalement, on gère les opérations en fonction  
des odeurs. C'est notre préoccupation quotidienne, c'est notre défi  
4725 quotidien au niveau des opérations. Donc, les opérations sont gérées en  
fonction des odeurs.

**M. GILLES GRENIER:**

4730 Mais c'est ça que j'ai dit tantôt, au début, à ma première question,  
comment ça se fait que, après 30 ans, on n'est pas encore capable de mieux  
gérer?

**MME NICOLE BOULET:**

4735 Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4740 Madame la Présidente, je pense qu'on a démontré qu'on est dans un  
processus d'amélioration, des actions concrètes qui ont été prises. Je  
vous dirais, quand on parle de 30 ans, je vous dirais, il y a 30 ans, les  
lieux d'enfouissement sanitaire n'existaient pas et puis probablement que  
les, peut-être les parents de monsieur, monsieur semble relativement jeune,  
4745 mais il y a 30 ans, peut-être déversaient leurs déchets dans un dépotoir en  
arrière de leur cour.

Donc, il faut faire, il faut remarquer, madame la Présidente, que,  
au niveau de la gestion des matières résiduelles, au cours des 30 dernières  
4750 années, il y a eu une évolution énorme que, sur une échelle normale, je  
vous dirais que c'est comme un changement sur un siècle. Donc, il y a eu  
une évolution particulière, puis je pense qu'on a suivi ce rythme-là, puis  
même je pense qu'on est des **leaders** à ce niveau-là, au niveau des  
gestionnaires de lieux d'enfouissement.

4755

**MME NICOLE BOULET:**

Ça va, monsieur Grenier.

4760

**M. GILLES GRENIER:**

Ça me satisfait peu, mais écoutez, je vous dis aussi que, peut-être à la blaque, que ça circule actuellement, le ministère de l'Environnement dans la région ici, il semble que ce serait EBI, pour compléter.

4765

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Bruno Cloutier. Bonsoir, monsieur Cloutier.

4770

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Bonsoir. Je vais être bref. Le premier point d'information pour monsieur Pelletier, c'est concernant les plaintes. Moi, chez nous, et bien ma mère nous a élevés d'une certaine façon, puis on vit, on n'est pas habitué à se plaindre. Ce n'est pas un réflexe pour moi de, ce ne serait pas un réflexe d'appeler pour me plaindre. J'imagine que, pour chaque plainte qu'on enregistre, on peut sûrement penser qu'il y en a, moi j'ai écrit au moins 10 qui ne se plaignent pas, tantôt j'ai entendu 20, c'est pour vous dire que, s'il y a des odeurs et puis il y a des gens qui ne se plaignent pas, ça ne veut pas dire qu'il n'y en pas non plus.

4775

4780

Bon, cela étant dit, la présentation de tantôt concernant, à l'écran, la répartition des odeurs. On parlait, aux limites de la propriété, d'une occurrence de 2.5% du temps des odeurs perceptibles au nord, nord-est, et c'est là que ça ne marche pas, c'est plus que ça, c'est sûr.

4785

Les gens sur le comité ne sont pas à la maison toujours, alors on peut croire que le portrait n'est pas représentatif quant aux occurrences d'odeurs. Si ça sent, la personne n'est là pour le documenter, ça fausse le portrait. Donc, on parle de 2.5%, est-ce qu'on peut parler de 8%?

4790

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Cloutier, on va demander à monsieur Turcotte de quelle façon la modélisation a été faite.

4795

**M. LUC TURCOTTE:**

Pour bien répondre à la question, madame la Présidente, j'aurais

4800

juste un complément d'information.

**MME NICOLE BOULET:**

4805

Oui.

**M. LUC TURCOTTE:**

4810

Monsieur parle, on parle au niveau des plaintes, est-ce que ce serait possible de pouvoir identifier à quel endroit monsieur demeure alentour du site pour bien identifier son secteur s'il vous plaît?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

4815

Je demeure à 100km du site, mais à 3,2km d'un autre site d'enfouissement, qui reçoit en équivalent 500 000 tonnes de déchets par année.

4820

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur n'est pas un riverain du site ici.

**M. BRUNO CLOUTIER:**

4825

C'est pour vous dire, s'il y a des odeurs à la maison chez nous, ce n'est pas votre site, mais je ne serais pas porté à téléphoner pour faire une plainte et, si je suis comme ça, il y en a plusieurs qui sont comme moi, j'en suis sûr, ce n'est pas la totalité. Donc, ce n'est pas juste d'essayer d'analyser la problématique d'odeur avec les plaintes, il y en a, mais il y en a sûrement plus. Vous semblez valider votre 2,5% par rapport aussi aux plaintes reçues, puis c'est ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, mais ça ne marche pas.

4835

**MME NICOLE BOULET:**

Peut-être juste nous dire de quelle façon la modélisation a été faite, le 2.5% a été évalué comment?

4840

**M. LUC TURCOTTE:**

Oui. Madame la Présidente, le 2.5% a été fait à partir d'une évaluation des impacts odeurs à partir d'une quantification des émissions d'odeurs sur le site.

4845

4850 Qu'est-ce qu'on a dit c'est que, les observations faites par le comité d'odeurs viennent corroborer les résultats d'analyse. Donc, ça nous permet, ce que les hydrogéologues appellent dans d'autres termes, caler un peu le modèle. Nous avons fait un modèle de dispersion au niveau des odeurs, au niveau des conditions qui maximisent les odeurs, et puis c'est dans cette optique-là. Donc, un est un complément de l'autre ou une validation de l'autre, madame la Présidente.

4855 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ça va, monsieur Cloutier?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

4860 Bien, 2.5% du temps, ça représente 3 jours par année, au nord, nord-ouest, ça ne m'apparaît pas logique.

**MME NICOLE BOULET:**

4865 Vous le direz dans un mémoire si, je veux dire...

**M. BRUNO CLOUTIER:**

4870 Il n'y a pas un organisme externe qui pourrait valider le modèle?

**MME NICOLE BOULET:**

4875 Est-ce que vous avez un complément d'information à apporter, monsieur Chatagnier?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Non.

4880 **MME NICOLE BOULET:**

Non, bon. Alors, est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Cloutier?

4885 **M. BRUNO CLOUTIER:**

4890 C'est par rapport au désenfouissement, je l'ai posée tantôt cette question-là, mais elle a été perdue dans mon trouble à m'exprimer. On parlait, lors du désenfouissement, qu'il y aurait un seuil maximal à atteindre au niveau des odeurs, suivant ce seuil-là, le désenfouissement

cesserait; comment on l'évalue, comment on va l'évaluer ce seuil-là, est-ce que ça va être en unités odeur, est-ce que c'est déjà évalué, est-ce que ça va être évalué?

4895 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

**M. LUC TURCOTTE:**

4900

Madame la Présidente, on a mentionné tantôt que, dans le cadre du programme de suivi des odeurs, nous aurons un système qui sera en place, un système automatisé de mesures, qui nous permettrait d'être proactif au niveau des odeurs, qui serait installé sur notre terrain, et les seuils restent à être établis, parce que ce système-là serait à l'intérieur de nos limites de propriété, donc, c'est nous qui allons établir les seuils, pour s'assurer que, à partir de l'endroit où le système de détection serait installé, on va établir un niveau de pré-alarme, qui nous permettrait de s'assurer que, à la limite de notre propriété, les niveaux d'odeurs

4905

4910

**MME NICOLE BOULET:**

4915

Ça va, monsieur Cloutier?

**M. BRUNO CLOUTIER:**

4920

Oui. J'aurais peut-être, écoutez, ce ne sera pas long, moi comment je pourrais être sur un comité des odeurs comme riverain, si je n'ai pas confiance au modèle anticipé, si je n'ai pas confiance en un tiers engagé par le promoteur, qui ne veut entendre que ce qui est bon pour lui? Est-ce que ce ne serait pas mieux de choisir un tiers qui est en charge du suivi des odeurs, qui n'est pas rémunéré par le promoteur?

4925

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Cloutier, est-ce que c'est un commentaire que vous faites ou?

4930

**M. BRUNO CLOUTIER:**

Non, et bien je me pose des questions, je veux dire, peut-on...

4935



**MME NICOLE BOULET:**

Bien là, est-ce que... oui, mais...

4940 **M. BRUNO CLOUTIER:**

Est-ce que ce serait préférable que ce soit un tiers non engagé par le promoteur qui soit en charge de prendre l'information au niveau des odeurs et puis de...

4945

**MME NICOLE BOULET:**

On verra. Monsieur Turcotte.

4950 **M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, nous avons fait appel à une firme spécialisée dans le domaine, qui détient une expertise, je vous dirais, unique quasiment au monde. Donc, pour nous c'est un tiers indépendant. Oui, cette firme-là doit être rémunérée pour son travail et nous la rémunérons, mais c'est le seul lien de dépendance, je vous dirais, au niveau de la qualité de son travail ou du professionnalisme, c'est totalement indépendant à notre niveau.

4955

4960 **M. BRUNO CLOUTIER:**

Pour finir, dans l'étude d'impact, on mentionne que le bruit de fond des odeurs est caractérisé par des activités agricoles, principalement, quelles sont les références pour cette affirmation? L'étude d'impact porte, et bien... o.k. Quelles sont les références pour cette affirmation?

4965

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

4970

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, cette conclusion-là avait été faite dans le cadre de la description du milieu récepteur. Quand on regarde, vous avez pu voir le paysage lors de la visite, c'est une zone dont les activités agricoles sont importantes et on peut dire que le bruit de fond au niveau des autres sources d'odeurs, autres que le site, seraient les activités agricoles, et sur ces...

4975

4980 **M. BRUNO CLOUTIER:**

Est-ce que, au niveau du comité des odeurs sur les fiches à remplir, est-ce qu'il y a une section, un champ spécifique concernant les odeurs agricoles?

4985 **M. LUC TURCOTTE:**

Oui, madame, et puis si je me souviens bien, dans le cadre de la formation que les gens ont eue sur le comité d'odeurs, les sources d'odeurs qui étaient susceptibles d'y avoir au niveau de l'agriculture ont été également, ont fait l'objet d'une formation, pour que les gens puissent bien les reconnaître.

**MME NICOLE BOULET:**

4995 Ça va. Merci. Alors, il restait un autre, une autre personne, qui a accepté de commencer la soirée demain. Alors, ceci met fin à notre rencontre de ce soir. Alors, bonne nuit à tout le monde et nous ajournons à 07:30hres demain.

5000

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5005

ET J'AI SIGNÉ,

5010 a.b.

**ANDRÉ BOUDREAU, s.o.**